

**DÉPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021

Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

<b>DELIBERATION N°00A</b>	<b>Désignation d'un secrétaire de séance</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Le Président</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
100	121	121			

**Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Jérémy LEBECQ à l'unanimité des suffrages exprimés.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLET Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés** : BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir** : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés** : BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°00B</b>	<b>Approbation des procès-verbaux du 08 avril et 03 juin 2021</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Le Président</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les procès-verbaux du 08 avril et 03 juin 2021.**

20/07/2021

Affichée le 20/07/2021

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°01</b>	<b>Attributions 2021 de fonds de concours au titre du guide des aides</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Catherine LEDOUBLE</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**ATTRIBUTION 2021 DE FONDS DE CONCOURS  
AU TITRE DU GUIDE DES AIDES**

Annexe : proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2021

**Exposé :**

Conformément à la délibération n°04 du 8 avril 2021 et relativement aux échanges préalables, il a été convenu le traitement prioritaire des dossiers 2018 et 2019 d'un montant de fonds de concours inférieurs à 50 000 €. Ces dossiers ne seront pas comptabilisés dans les quotas décidés pour la suite du mandat.

Par ailleurs, les dossiers 2018 et 2019 d'un montant de fonds de concours supérieurs à 50 000 €, les dossiers déposés en 2020 en attente de complétude et les dossiers 2021 seront traités suivant la limite fixée d'un dossier par commune d'ici la création d'une autorisation de programme/crédits de paiement.

Compte-tenu de l'éligibilité des opérations et de la complétude de 5 dossiers, il vous est proposé d'attribuer les fonds de concours aux communes pour les opérations indiquées ci-après :

**1. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : dossiers déposés en 2018/2019 <50 000 €**

**Communes de plus de 1 000 habitants < 2 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Payns.

La Commune de Payns a souhaité réaliser l'aménagement des abords du stade de football.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 76 750 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 15 350 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

**2. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : dossiers déposés en 2020/2021 ou 2018/2019 >50 000 €**

**Communes de moins de 1 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Assenay.

Face à la dégradation de la chaussée et afin de poursuivre la rénovation de voirie entreprise depuis 2011, la Commune de Assenay a souhaité réaliser l'aménagement de la rue du Viard.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 31 050 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 6 210 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Montiéramey.

La Commune de Montiéramey a souhaité réaliser la rénovation énergétique de la mairie.

Une autorisation de démarrage anticipé est accordée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 16 283 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 3 257 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Villechétif.

La Commune de Villechétif a souhaité réaliser un espace de loisirs et équipement multisports en centre bourg.

Une autorisation de démarrage anticipé est accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 89 566 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 17 913 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

### **Communes de plus de 2 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Parres-aux-Tertres.

La Commune de Saint Parres-aux-Tertres a souhaité construire un bâtiment périscolaire et extrascolaire.

Une autorisation de démarrage anticipé est accordée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 913 450 € H.T. sur un coût total de 1 616 725 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 182 690 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.



**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER au titre du dispositif de cofinancement structurant, les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent en détail en annexe de la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

<b>Vote</b>	<b>PARTICIPANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Non-participation au vote</b>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** CHEVALIER Bertrand, GIRARDIN Olivier, HELIOT-COURONNE Isabelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, SOMSOIS Hervé, THOMAS Christine.

**Ont donné pouvoir et ne prennent pas part au vote :** GONCALVEZ José, LEMELLE Flavienne, SERRA Frédéric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°02</b>	<b>Gestion urbaine et sociale de proximité : approbation des plans d'actions et autorisation de signature des conventions d'exécution communales</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Karima OUADAH</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>108</b>	<b>108</b>			<b>7</b>

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE :  
APPROBATION DES PLANS D' ACTIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES  
CONVENTIONS D' EXECUTION COMMUNALES**

Annexes : projets de convention d' exécution pour les communes concernées

**Exposé :**

Les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) visent l' amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour répondre aux constats de dégradation de la qualité de service.

L'enjeu est d' agir sur le fonctionnement du quartier concerné, dans un souci de qualité et de cohérence des services urbains. L' objectif est de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants : collectivités, bailleurs, services de l' Etat, associations.... Les actions recouvrent trois dimensions : technique (entretien des espaces extérieurs, des encombrants...), de proximité (gestion locative, résidentialisation), sociale (accompagnement et soutien aux habitants).

Il n' y a pas d' engagement financier pour Troyes Champagne Métropole, mais l' Agglomération doit contribuer à cette meilleure coordination, à travers ses compétences, et notamment en matière de collecte des déchets et des encombrants.

La GUSP de Troyes Champagne Métropole est instituée comme un axe fort du Contrat de ville et repose sur un fonctionnement à deux échelles :

- Elle est impulsée et coordonnée au niveau de l' Agglomération, afin de favoriser son développement sur l' ensemble des quartiers de la politique de la ville ;
- Elle est mise en œuvre au niveau des communes, dans chaque quartier et sera déclinée à travers des conventions d' exécution communales de la GUSP. Les communes se structureront selon leurs besoins et leurs moyens.

A l' échelle intercommunale, un document-cadre GUSP, signé le 15 décembre 2020, a acté l' engagement de chacun des partenaires et a défini le cadre commun des conventions d' exécution à décliner par chaque commune pour les quartiers qui les concernent.

Les programmes d' actions définis dans le cadre de ces conventions doivent être soumis à l' avis du conseil communautaire avant signature du document.

Les projets de convention d' exécution et plan d' action en matière de GUSP sont annexés à la présente délibération pour les communes de :

- La Chapelle Saint-Luc,
- Les Noës près Troyes,
- Pont-Sainte-Marie,
- Saint-André-Les-Vergers,
- Troyes.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les projets de convention d'exécution de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour les quartiers prioritaires des communes de La Chapelle Saint-Luc, Les Noës près Troyes, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-Les-Vergers et de Troyes annexés à la présente ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer cette convention d'exécution et tout acte administratif, juridique et financier, à intervenir en application du présent exposé des motifs ainsi que les éventuels avenants.**

<b>Vote</b>	<b>PARTICIPANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Non-participation au vote</b>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** BRET Marc, CHEVALIER Bertrand, DENIS Valery, GIRARDIN Olivier, HONORÉ Nicolas, LEDOUBLE Catherine, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, RAGUIN Jacky.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°03</b>	<b>Dispositif de soutien aux stages étudiants</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Marc SEBEYRAN</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	110	110			9

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX STAGES ETUDIANTS

Annexe : Bilan dispositif de soutien aux stages 2020

#### Exposé :

#### **Contexte de soutien aux stages étudiants :**

Les étudiants de l'Agglomération sont amenés à réaliser des stages en entreprise régulièrement, selon des durées variables, en continu ou de façon segmentée afin de valider leur formation.

Un état des lieux réalisé en mars 2021 a permis de quantifier les besoins du territoire : environ 4 600 apprenants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire sont amenés à réaliser un stage au cours de l'année soit un peu moins de la moitié des étudiants. Le tissu économique et associatif local est donc largement sollicité.

Les besoins sont très variables en durée, le tableau ci-dessous apporte des précisions concernant les stages effectués par les étudiants (Hors contrat d'alternance) :

<b>Durée du stage « étudiant »</b>	<b>Quantités</b>
Entre 1 semaine et inférieur à 1 mois	860
Entre 1 mois et inférieur à 2 mois	900
Entre 2 mois et inférieur à 3 mois	760
Entre 3 et 5 mois	440
6 mois et plus	1 640
<b>Total</b>	<b>4 600</b>

Dans le contexte sanitaire actuel, les étudiants peinent à trouver un stage en entreprise notamment pour des raisons financières.

Certaines formations rencontrent davantage de difficultés : secteur commercial et vente, secteur gestion administration, et stages longs. Certains établissements ont pallié la difficulté en autorisant une grande flexibilité des stages et/ou ont réduit les périodes faisant passer par exemple des stages de 2 mois à deux fois un mois.

#### **Contexte des aides publiques en lien avec les stages en 2020**

Troyes Champagne Métropole (TCM) et le Département de l'Aube ont adopté le **dispositif d'aide commun** suivant (Conseils Communautaires des 8 octobre et 15 décembre 2020) :

La cible : Les stages de 4 à 6 mois ayant dû démarrer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Etaient concernées les seules les sociétés, associations, et administrations du territoire de l'agglomération et/ou auboise pour le Département qui :

- N'avaient pas déjà pris de stagiaires pour les mois à venir,
- Souhaitaient prendre des étudiants supplémentaires en stage au vu du dispositif.



Il n'y a pas de limite maximale de stagiaire par entité.

L'aide a été arrêtée à :

- 500 € par mois de stage
- Sauf si la structure bénéficie de l'aide régionale « CAPITAL STAGE »
  - 250 € par mois de stage pour les stages de 4 mois, soit 1000 €
  - 300 € par mois de stage pour les stages de 5 mois, soit 1500 €
  - 330 € par mois de stage pour les stages de 6 mois, soit 1980 €

Pour chaque stage, l'aide était financée à hauteur de 25 % par Troyes Champagne Métropole et 75% par le Département de l'Aube ou à 100% par le Département de l'Aube si la structure d'accueil n'était pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi 30 stages de l'UTT dans 18 entreprises différentes ont bénéficié de cette aide, (cf. annexe n°01 du présent rapport) pour un coût de 17 365 €.

**Objectif :**

Il est proposé de renouveler le dispositif de soutien aux stages étudiants selon les conditions ci-après.

#### **DISPOSITIF 2021**

**Quels objectifs :** Permettre aux étudiants de trouver un stage dans l'Aube en cette période de crise sanitaire Covid 19 et valider leurs cursus/année.

#### **Quels stages ?**

Stages d'étudiants en société, en administration et en association.

Les apprenants sous statut « étudiant ».

Stages de longue durée de 4 à 6 mois.

Stages démarrant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 décembre 2021.

Cependant si le stage devait démarrer avant le 1<sup>er</sup> juillet pour des motifs liés au fonctionnement de l'entreprise, une modification des périodes de stage par l'établissement d'enseignement supérieur ou un retard dans la réalisation du stage imputable à la crise sanitaire par exemple (la liste n'est pas exhaustive), l'intégration de ce stage dans le dispositif fera l'objet d'un examen particulier. Ainsi, un stage d'une durée de 4 à 6 mois, débuté le 1<sup>er</sup> juin 2021, pourra être financé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour la durée restante.

Stages présentant en priorité, un projet intéressant le territoire et/ou directement ou indirectement lié à la COVID 19.

**Le dispositif ne soutient pas les stages en alternance (professionnalisation ou apprentissage).**

Les dossiers seront examinés au fur et à mesure de leur arrivée.

#### **Quelles structures d'accueil ?**

Sociétés, associations ou administrations dont le siège social est installé dans le département de l'Aube ou à défaut disposant d'une antenne locale et de locaux sur le territoire aubois.

Tout type de société : de la start-up à la grande entreprise, de tout secteur d'activité.

Aucune limitation du nombre d'étudiants accueillis par entreprise.

Pas de vérification de la situation financière de l'entreprise.

#### **Quels étudiants ?**

Les étudiants inscrits au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Agglomération.

**Quel budget ?**

30 000 € pour Troyes Champagne Métropole dans la limite du budget alloué, soit environ 240 mois de stages (par exemple 60 stages de 4 mois, 48 de 5 mois ou 40 de 6 mois).

Les crédits alloués sont inscrits au budget primitif.

**Quelle périodicité ?**

Une aide ponctuelle en 2021 suite à la crise sanitaire.

**Quels coûts ?**

La gratification réglementaire pour un stage est fixée sur la base de 3,90 € de l'heure à raison de 7 h par jour (35 h par semaine) sur 22 jours dans le mois, avec exonération de charges soit en moyenne 600,60 € par mois avec possibilité pour l'entité de gratifier le stagiaire au-delà avec paiement de charges sur ce complément.

Principe d'une prise en charge partielle pour que l'entreprise s'investisse dans l'accueil du ou des stagiaires en prenant une part de la gratification.

**125 € par stagiaire et par mois pour Troyes Champagne Métropole** sur 6 mois maximum (soit 500 € pour un stage de 4 mois, 625 € pour un stage de 5 mois et 750€ pour un stage de 6 mois).

Cette somme sera éventuellement complétée par le Conseil Départemental pour atteindre 500 € au total par stagiaire et par mois.

Pas de cumul possible à une hypothétique aide régionale décidée au 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

**Quelles modalités de versement ?**

Une dotation allouée aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou à leur fondation dans le cadre d'une convention bilatérale, pour la réalisation de ce versement au profit des structures d'accueil – paiement de la dotation / modalités à convenir.

Un financement public à mentionner si possible, dans les conventions de stage.

Des modalités de versement qui seront précisées dans les conventions avec les établissements ou leur fondation au profit des structures accueillantes.

La relation étudiants-entreprises assurée par les établissements.

L'identification du nombre de stages à aider par établissement pour établir les conventions en vue du versement de la dotation.

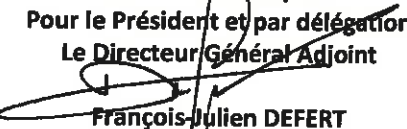
**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER les modalités du nouveau dispositif de soutien aux stages étudiants ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** CHEVALIER Bertrand, GIRARDIN Olivier, HELIOT-COURONNE Isabelle, LEDOUBLE Catherine, THOMAS Christine.

**Ont donné pouvoir et ne prennent pas part au vote :** GONCALVEZ José, LEMELLE Flavienne, SERRA Frédéric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°04</b>	<b>Clés de Troyes 2021</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Marc SEBEYRAN</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	111	111			5

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### CLES DE TROYES 2021

#### Annexes :

- Annexe 1 : Budget Prévisionnel
- Annexe 2 : Règlement du Raid Urbain
- Annexe 3 : Convention financière de partenariat
- Annexe 4 : Règlements des Tremplins

#### Exposé :

Le Pôle Enseignement Supérieur - Recherche - Vie Etudiante - Maison du Patrimoine de Troyes Champagne Métropole organise les mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 septembre 2021 en adéquation avec les dates de rentrée des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la quinzième édition des « Clés de Troyes ».

Après une édition 2020 en virtuel, en raison de la pandémie de Covid19, cette manifestation très attendue par l'ensemble des étudiants, vise à favoriser l'intégration des étudiants, sur le territoire de l'Agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Reconnue par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, grâce à la participation active des étudiants, cette opération d'accueil reçoit le soutien de nombreux partenaires publics et privés. Ces principaux partenaires sont : la Région Grand Est, la Préfecture de l'Aube (Sécurité Routière), le Crédit Mutuel, le CROUS de Reims, la MGEL, ORANGE, la Maison du Boulanger, CGR Cinéma Troyes, l'ESTAC, Troyes Aube Habitat, la SNCF, Street Events, le YEC Troyes ou encore la Fédération des Etudiants Troyens-Campus3 et la Radio Campus3.

Cette édition s'inscrit dans un contexte sanitaire évolutif, en cas de reprise de l'épidémie de COVID19, il sera proposé aux étudiants, une édition virtuelle les mardi 05, mercredi 06 et jeudi 07 octobre 2021, en lieu et place de l'édition dite « physique » qui sera annulée.

#### **Mardi 14 septembre 2021 : « Raid Urbain »**

##### ***Le « Raid Urbain » des Clés de Troyes***

Après une édition virtuelle en 2020, le Raid Urbain retrouvera son organisation habituelle au cœur du Bouchon de Champagne. Son objectif reste de permettre aux étudiants inscrits de découvrir l'agglomération troyenne de manière ludique, mais aussi de se familiariser avec les différents acteurs culturels et services du territoire.

Tout en respectant les gestes « barrières » et la distanciation sociale, il est proposé d'accueillir **650 participants** qui se seront préalablement inscrits sur internet entre le 1<sup>er</sup> août et 10 septembre 2021 (minuit) : <http://etudieratroyes.fr/>

Les étudiants seront accueillis entre 13h00 et 18h00. Le départ général, prévu à 13h00, et l'arrivée se feront dans la cour intérieure de l'Espace Argence, où seront remis à l'issue de cette compétition, aux meilleures équipes, de nombreux lots.

La remise officielle des clés de la ville se fera par Monsieur le Maire de Troyes (ou son représentant) au Président ou à la Présidente de la Fédération des Etudiants Troyens-Campus3 (FET-Campus3). Elle se poursuivra par la signature de la Charte relative à la Vie Etudiante Responsable en présence des représentants des associations étudiantes du territoire.

### **Les épreuves :**

Leur nombre sera limité à 24 épreuves (en fonction des partenaires qui accompagneront l'évènement) ; elles seront proposées au maximum en extérieur en respectant les protocoles sanitaires en vigueur et réparties dans la ville pour limiter les rassemblements trop importants :

- Place Jean Jaurès
- Esplanade Salomon Rachi
- Parvis de la Gare
- Complexe des 3 Seine
- Place Alexandre Israël
- Parvis du Marché des Halles
- Place Saint Remy
- Espace herbé devant la MDE
- Esplanade rue de l'Isle (au-dessus de la Maison des Etudiants)
- Place Vernier
- Hôtel Vuluisant
- Hôtel du Petit Louvre
- Musée Saint Loup
- Place de la Libération
- Quai des Comte de Champagne
- Place Saint Pierre
- Place de la Tour
- Esplanade devant le Théâtre de Champagne
- Place du Préau

### **Le nombre de participants :**

Pour cette 15<sup>ème</sup> édition, le nombre de participants sera limité à **130 équipes de 5 étudiants** soit un nombre maximal de participants de **650 personnes**.

### **Les conditions de sécurité pour la tenue de l'évènement :**

Outre le fait de respecter le règlement, chaque étudiant, pour participer au Raid Urbain, devra en toute circonstance porter un t-shirt logoté aux couleurs de l'édition et un des deux masques fournis par l'organisateur.

Chaque étudiant devra également présenter son passeport sanitaire ou un test PCR de moins de 48 heures ou s'être fait dépister auprès des infirmiers mis à leur disposition au stand installé à l'Espace Argence à l'aide d'un test antigénique ou encore auprès de l'infirmier de son établissement avant la manifestation.

La distanciation sociale sera également respectée avec un barriérage prévu autour des épreuves ainsi qu'un marquage au sol (pour le respect des distances et du sens de circulation) sans oublier les étudiants vacataires chargés sur chaque épreuve de faire respecter les consignes sanitaires.

### **Le déroulement de chacune des épreuves :**

Les épreuves devront tenir compte des protocoles pour le respect des règles sanitaires et des distanciations sociales.

Le raid débutera à 13h00 et se clôturera à 18h00.

A l'issue de ce raid, un classement par équipe sera établi.

### **Remise des Clés de Troyes et annonce des gagnants du Raid :**

La remise des Clés de Troyes se fera à l'issue du Raid depuis la cour intérieure de l'Espace Argence avant d'annoncer les résultats du « Raid Urbain » en fonction du classement établi en présence des élus, des chefs d'établissements et des partenaires.

### **Mercredi 15 septembre 2021 : « Journée Culturelle et de Loisirs »**

Il est proposé, en partenariat avec les Musées de la Ville de Troyes, la Médiathèque Jacques Chirac, la Maison du Patrimoine, l'ESTAC et d'autres partenaires, d'offrir une journée culturelle et de loisirs aux étudiants.

L'objectif est de faire découvrir ces lieux de façon originale par le biais d'animations ludiques.

#### **Visites culturelles :**

Pour cet après-midi sous le signe des loisirs, la Maison du Patrimoine, la Médiathèque Jacques Chirac et les Musées de la ville de Troyes proposeront un large panel d'activités visant à mettre en lumière toute la diversité culturelle de la Ville de Troyes et son agglomération.

#### **Tournoi FIFA 2021 :**

Le tournoi FIFA (jeu vidéo de simulation de football) est prévu en partenariat avec le club de football ESTAC. Cette animation se déroulera dans les salons de l'ESTAC et pourra être précédée d'une visite du Stade de l'Aube dans le respect des règles sanitaires (selon le planning de l'équipe professionnelle). Les étudiants, préalablement inscrits sur le site [etudieratroyes.fr](http://etudieratroyes.fr), seront accueillis à partir de 13h30.

Chaque participant sera doté d'un t-shirt logoté aux couleurs de l'édition et de l'épreuve et d'un masque fournis par l'organisateur.

Un protocole sanitaire spécial est également prévu pour les manettes de jeux vidéo sans fil, qui seront désinfectées entre chaque rencontre. De plus, les participants seront installés dans des fauteuils individuels, nettoyés entre chaque rencontre.

#### **Lock Academy :**

Un Escape Game® grandeur nature avec un tarif spécial étudiant, sera proposé par le partenaire pour faire découvrir la ville de Troyes et toutes ses spécificités.

#### **Soirée du mercredi 15 septembre 2021 :**

En soirée, les étudiants pourront se rendre sur le Complexe des 3 Seine (Bowling, Cinéma) ainsi qu'au Laser Game Evolution et profiter des activités à tarif réduit.

D'autres offres pourront être proposées selon les négociations en cours à ce jour.

### **Jeudi 16 septembre 2021 : « Journée de la FET »**

Afin de mettre en valeur le tissu associatif étudiant, il est proposé d'intégrer une nouvelle manifestation organisée par la FET-Campus3 : la Course de Baignoires et le village associatif étudiant installé place du Préau à Troyes. Cette manifestation était

initialement prévue au mois de juin 2020 mais a été annulée en raison de la pandémie.

Elle intègre l'organisation des Clés de Troyes et sera l'occasion d'inviter les acteurs de la prévention pour sensibiliser les étudiants sur les problèmes liés à l'absorption d'alcool, de substances psychoactives et les comportements routiers.

#### **Course des Baignoires :**

Il s'agira d'associer l'évènement « **Course de Baignoires sur le canal du Trévois** » organisé par la **Fédération des Etudiants Troyens-Campus3** aux « Clés de Troyes, édition 2021 ».

L'évènement devra également respecter un protocole sécuritaire et sanitaire strict, intégré dans le dossier de sécurité de la manifestation afin de sécuriser les participants et les spectateurs (gestes barrières, distanciation sociale, sécurité physique des personnes : barriérage, sécurité des participants sur le bassin, etc.).

#### **Village d'animations :**

Un village d'animations se tiendra sur la place du Préau pour mettre en avant le tissu associatif étudiant, ainsi que certains partenaires de l'épreuve. Un espace prévention sera présent pour sensibiliser les étudiants aux risques liés à la drogue, au tabac, mais aussi sur les thèmes de la sexualité et de la sécurité routière.

#### **Tremplin « Musiques » et « Initiatives » Etudiants :**

Fort du succès des Tremplins Initiatives et Musiques Etudiants dématérialisés, il est proposé de reconduire cette formule qui a créé une véritable émulation entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à travers la page Facebook « *etudieratroyes* ». Cette compétition sera également retransmise sur les ondes de RadioCampus3 (RC3).

Chaque groupe de musique devra produire une maquette qui sera ensuite diffusée sur l'antenne de RC3 et également disponible à l'écoute sur les réseaux sociaux de Troyes Champagne Métropole.

De même, chaque association désireuse de participer au Tremplin Initiatives Etudiants, devra produire un petit clip vidéo de présentation également diffusé sur les mêmes canaux de diffusion.

Les étudiants seront invités à voter pour leur groupe favori ou leur association favorite en émettant un « like » sur la publication idoine. Le gagnant ou les gagnants seront celui ou ceux qui auront obtenu le plus de « like ».

#### **Soirée du jeudi 16 septembre 2021 :**

Pour clôturer cet évènement et ces trois jours de festivités étudiantes, il est proposé d'accueillir un concert en plein air, en partenariat avec la Maison du Boulanger.

Ce sera l'occasion de remettre, en présence des partenaires, les chèques aux vainqueurs des Tremplins Musiques et Initiatives Etudiants avant que ceux-ci n'entrent en scène en première partie du concert de l'artiste qui clôturera cette manifestation.

***En fonction de l'évolution épidémique, en lien avec les services de l'Etat et notamment la Préfecture de l'Aube, la manifestation pourra être annulée et une solution virtuelle décalée sera proposée aux inscrits.***

Le budget prévisionnel de l'opération dite « physique » est estimé à **59 307,82€**. Le plan de financement prévisionnel est annexé au présent rapport, conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2021.



En cas d'annulation de l'édition dite « physique » au profit d'une édition dite « dématérialisée », le budget prévisionnel est estimé à **48 711,82€**. Le plan de financement prévisionnel est annexé au présent rapport, conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2021.

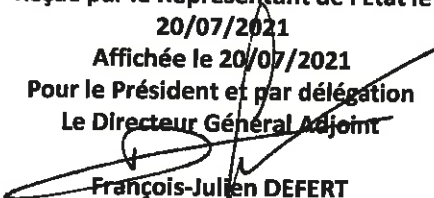
**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'organisation de la manifestation telle que présentée ci-dessus,**
- **D'APPROUVER les projets de règlements des Tremplins Musiques et Initiatives Etudiants ainsi que celui du Raid Urbain,**
- **D'APPROUVER le projet type de convention de partenariat annexé au présent rapport,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat, selon le modèle annexé,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à accepter les lots octroyés par les partenaires et qui seront offerts aux participants du Raid Urbain.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

**Délibération certifiée exécutoire**  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°05</b>	<b>Olympiades Étudiantes 2021 - Jeudi 14 octobre 2021</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Luc DRAGON</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	121	121			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### OLYMPIADES ETUDIANTES 2021 JEUDI 14 OCTOBRE 2021

#### Annexes :

- Annexe 1 : Règlement des Olympiades Etudiantes 2021
- Annexe 2 : Convention de partenariat modèle type

#### Exposé :

Le service Vie Etudiante de Troyes Champagne Métropole, présent au quotidien à la Maison des Etudiants (MDE), souhaite organiser, le jeudi 14 octobre 2021, la quatrième édition des « Olympiades Etudiantes » au Gymnase René Lacoste sur le Campus des Comtes de Champagne à Troyes.

Les objectifs de cette manifestation sont :

- De fédérer les étudiants autour d'animations sportives sur le Campus des Comtes de Champagne,
- D'asseoir la notoriété de la Maison des Etudiants autour d'activités de loisirs de qualité à destination du public étudiant,
- De tisser des liens inter-écoles entre étudiants et ainsi dynamiser la vie étudiante.

L'évènement se déroulera de 15h00 à 20h00, le jeudi 14 octobre 2021 sous forme de tournois sportifs et ludiques par équipe de cinq étudiants avec trois épreuves à définir avec le partenaire.

Comme pour l'édition 2019, dans le cadre des actions du Pôle Métropolitain Bourgogne-Sud Champagne-Portes de Paris, 6 équipes supplémentaires de 5 personnes chacune venant respectivement de Sens (3 équipes) et de Chaumont (3 équipes) seront invitées à participer.

Les crédits budgétaires correspondant à la charge de Troyes Champagne Métropole sont estimés à 150€ (hors valorisation), ont été proposés et adoptés lors du vote du budget primitif 2021.

#### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'organisation de la manifestation telle que présentée ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le projet de règlement des Olympiades Etudiantes 2021 et d'autoriser Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à en appliquer les dispositions ;
- **D'APPROUVER** les projets de conventions de partenariat à conclure avec les partenaires de la manifestation ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions de partenariat, selon les modèles annexés ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à accepter les lots donnés par les partenaires ;

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés** : BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir** : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés** : BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°06</b>	<b>Convention de partenariat 2021 entre Troyes Champagne Métropole et la MGEL</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Luc DRAGON</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2021  
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET LA MGEL  
PARTENARIAT EXCLUSIF**

Annexe : Convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et la MGEL.

**Exposé :**

La Maison des Etudiants (MDE), installée depuis 2009 sur le Campus des Comtes de Champagne, est devenue un lieu incontournable pour les étudiants de l'agglomération troyenne. Chaque année, le service Vie Étudiante de Troyes Champagne Métropole présent dans ce lieu, organise notamment des évènements et des animations afin de répondre aux besoins de cette population :

- Le Forum Avenir Étudiant pour favoriser l'orientation, dans le supérieur, des lycéens et des étudiants ;
- Le Guichet Logement Étudiant et le Guichet Unique Étudiant qui doivent permettre aux étudiants primo-arrivants de trouver un logement et effectuer leur(s) démarche(s) administrative(s) avant la rentrée universitaire, sur les pages dédiées via le site [www.etudieratroyes.fr](http://www.etudieratroyes.fr) ;
- L'évènement d'accueil devenu incontournable (durant 3 jours en septembre) : « Les Clés de Troyes » qui inaugurent la rentrée universitaire ;
- Les Olympiades Étudiantes (en octobre), compétition de sports ludiques inter-établissements.

Tous ces évènements et animations contribuent au dynamisme de la vie étudiante et à l'attractivité du territoire. Pour ces raisons, la MGEL a souhaité conventionner avec Troyes Champagne Métropole et obtenir un partenariat financier exclusif sur ces évènements.

La mutuelle accompagnera financièrement Troyes Champagne Métropole pour la bonne organisation des évènements que la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place pour l'année 2021-2022, selon des modalités développées dans la convention, annexé au présent rapport.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe du conventionnement avec la MGEL ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention de partenariat conclu entre La MGEL et Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANT S	POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	Non-participation au vote



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** DUCHÊNE Annie, GUITTON Jordan, HELIOT-COURONNE Isabelle, SEBEYRAN Marc.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°07</b>	<b>Région GRAND EST - Troyes Champagne Métropole - Inventaire Général du Patrimoine Culturel – Convention d'application 2021</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Luc DRAGON</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>115</b>	<b>115</b>			<b>4</b>

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### REGION GRAND EST - TROYES CHAMPAGNE METROPOLE INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL CONVENTION D'APPLICATION 2021

Annexe : Projet de convention d'application 2021

#### Exposé :

Les missions de l'inventaire général du patrimoine culturel sont, depuis 2004, confiées aux régions. Celles-ci, si elles le souhaitent, peuvent conventionner avec d'autres collectivités territoriales et EPCI afin d'organiser les campagnes de recensement au plus près des besoins des territoires.

La mission liée à l'Inventaire général du patrimoine culturel a été confiée par la Région Grand Est à Troyes Champagne Métropole et plus spécifiquement à la Maison du patrimoine. Cette mission a déjà fait l'objet de trois conventions cadres triennales (2012-2014 ; 2015-2017 ; 2018-2022) complétées chaque année par une convention financière, précisant les applications concrètes liées à ces conventions cadres.

Il s'agit aujourd'hui de présenter le projet de convention d'application pour l'année 2021, définissant notamment le programme d'action, le budget prévisionnel et son financement.

Les thématiques et travaux de recherche, retenus en concertation avec le service de l'Inventaire de la Région Grand Est, portent sur :

- La poursuite de l'étude des bâtiments publics (Mairies, écoles, etc) et de leur mobilier. Elle inclut le recensement exhaustif des bâtiments situés sur la ville de Troyes, distinguant ceux dont l'intérêt particulier nécessite d'envisager à terme une étude approfondie.
- Une réflexion sur le projet d'extension du label ville d'art et d'histoire de Troyes aux 80 autres communes de Troyes Champagne Métropole.
- L'étude ponctuelle de dossiers d'urgence.

Les projets d'actions culturelles concernent notamment :

- La reprise de l'exposition « Usines Troyennes : l'héritage en métamorphose » interrompue dans le cadre des mesures sanitaires.
- Une exposition sur l'architecture contemporaine remarquable de 1950 à 1990
- La poursuite de l'itinérance de l'exposition sur « Mairies - Histoires, Architectures, Symboles » dans 4 communes du territoire dont 3 ont d'ores et déjà confirmé leur participation ; Barberey-Saint-Sulpice, Buchères, Rouilly-Saint-Loup.
- Le déploiement du projet « Gardiens du Patrimoine »
- L'organisation d'opérations ponctuelles de valorisation du patrimoine local dont les Journées Européennes du Patrimoine.

La réalisation de ce programme de recherche et de valorisation du patrimoine de Troyes Champagne Métropole, mené par la Maison du patrimoine, s'inscrit dans un budget prévisionnel de 50 000€.

La Région Grand Est s'engage à participer à hauteur de 50% (soit 25 000€).

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le dispositif de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel tel qu'exposé ci-dessus,**
- **D'ACCEPTER le projet de convention d'application 2021 annexé à la présente, proposé à la signature de la Région Grand Est ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021

Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°08</b>	<b>Convention de partenariat - École du Louvre - Troyes Champagne Métropole - Cycle de cours année universitaire 2021-2022</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Luc DRAGON</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ÉCOLE DU LOUVRE - TROYES CHAMPAGNE METROPOLE  
CYCLE DE COURS ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

Annexe : Projet de convention Année universitaire 2021-2022

**Exposé :**

Depuis 2004, l'École du Louvre et la Maison du patrimoine collaborent à l'organisation de cycles de conférences thématiques destinés à compléter le contenu des filières de l'enseignement supérieur présentes sur le territoire de Troyes Champagne Métropole. Ils sont ouverts aux étudiants comme au grand public.

Selon les termes du projet de convention de partenariat présenté en annexe 1, l'École du Louvre conçoit le programme des cycles en accord avec la Maison du patrimoine, prend en charge la rémunération et les frais de transports des intervenants, enregistre directement les inscriptions et encaisse les droits d'inscription. La Maison du patrimoine assure, quant à elle, la communication de l'événement, prend en charge les éventuels frais de repas et/ou d'hébergement et assure les conditions d'accueil de ces conférences.

Les conférences ont lieu au sein de l'Auditorium de la Maison du patrimoine, mis à disposition par la commune de Saint-Julien-les-Villas, lequel peut accueillir jusqu'à 300 personnes.

Le nombre minimum d'inscrit est de 60 personnes, mais c'est en moyenne une centaine de participants qui assistent à ces conférences. En 2019, dernière année où les conférences se sont tenues « en physique », 143 personnes ont suivi le cycle de formation.

Pour l'année universitaire 2021-2022, la convention prévoit un cycle intitulé « Une première pierre en béton ! Petite histoire mondiale de l'architecture, de la Belle Époque aux Années Noires », les mercredis soir de 17h30 à 19h, du 17 novembre au 15 décembre 2021, sur 5 séances.

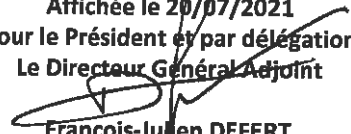
**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER le principe d'organisation, à la Maison du Patrimoine, du cycle de formation de l'École du Louvre présenté ci-dessus pour l'année universitaire 2021-2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

**Délibération certifiée exécutoire**  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	



**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°09</b>	<b>Adhésion au dispositif « chèque énergie »</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Michel COCHET</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### ADHESION AU DISPOSITIF CHEQUE ENERGIE

#### Exposé :

Troyes Champagne Métropole assure dans le cadre de ses compétences, la gestion de la résidence autonomie Saint-Liébault labélisée MARPA.

La loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique (loi ASAP) du 7 décembre 2020 et le décret chèque énergie du 30 décembre 2020 ont rendu obligatoire pour l'ensemble des gestionnaires de résidences autonomie l'acceptation des chèques énergie remis par leurs résidents en paiement de leur redevance mensuelle (charges comprises).

Le dispositif chèque énergie est financé et piloté par le Ministère en charge de la transition écologique et vise à aider les ménages les plus modestes à régler leurs factures d'énergies ou financer des travaux de rénovation énergétique.

La mise en œuvre de ce dispositif a été confiée par l'Etat à l'Agence de services et de paiement qui assure le remboursement de ces chèques au gestionnaire.

Afin d'offrir cette possibilité aux résidents de la MARPA éligibles aux chèques énergie, il convient que Troyes Champagne Métropole s'inscrive comme « acceptant » au chèque énergie auprès de l'Agence de services de paiement. Cette adhésion n'entraîne aucun coût pour la l'agglomération.

#### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ADHERER au dispositif « Chèque Energie » ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANT S	POUR	CONTRE	ABSTENTIO N	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Mariène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°10</b>	<b>Modification du règlement de fonctionnement des micro-crèches de Barberey Saint Sulpice et Villechétif</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Guy DELAITRE</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MICRO-CRECHES DE BARBEREY-SAINT-SULPICE ET VILLECHÉTIF

#### Annexes :

- Annexe 1 : règlement de fonctionnement des micro-crèche de Barberey-Saint-Sulpice et Villechétif
- Annexe 2 : Tableau récapitulatif des modifications

#### Exposé :

Troyes Champagne Métropole assure dans le cadre de ses compétences, la gestion des micro-crèches de Barberey-Saint-Sulpice et Villechétif.

Conformément à l'article R2324-20 du Code de la Santé Publique, chaque établissement d'accueil doit se doter d'un règlement de fonctionnement. Il détermine les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou service d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il précise les responsabilités du gestionnaire, du personnel et des usagers.

L'actuel règlement de fonctionnement adopté en conseil communautaire du 3 juillet 2017 est applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Aujourd'hui, il convient de le modifier et de préciser les points suivants :

- La description des accueils proposés de façon contractuelle,
- La description du processus d'admission par commission. (Déroulement et critères d'attribution),
- La description du processus d'inscription définitive dans la structure, modification des pièces à fournir pour la constitution du dossier et précisions des modalités de mise en place du contrat d'accueil,
- La description des modalités de calculs de la participation familiale et de l'application du tarif horaire,
- La création d'un article concernant l'accueil de l'enfant dans la structure, donnant les règles de fonctionnement au quotidien et par thèmes (accueil, alimentation, activités, sorties, hygiène...)

Le détail de ces modifications est présenté en annexe 2.

Le projet de règlement a reçu un avis favorable des services du Département de l'Aube (service de Protection Maternel et Infantile – PMI) ainsi que des services de la CAF.

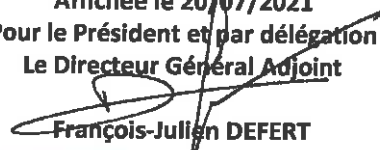
Ce règlement, annexé au présent rapport, sera applicable à compter du 23 août 2021.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le règlement de fonctionnement des micro-crèches de Barberey-Saint-Sulpice et Villechétif**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOSIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadî	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés** : BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir** : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés** : BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°11</b>	<b>Association perspectives numérique 10 : octroi d'une subvention spécifique pour l'année 2021</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Bruno HOUARD</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**ASSOCIATION PERSPECTIVES NUMERIQUE 10 :  
OCTROI D'UNE SUBVENTION SPECIFIQUE  
POUR L'ANNEE 2021**

Annexe : Budget Trophées du Numérique 2021

**Exposé** :

L'association Perspectives Numériques 10 est née en 2004 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Elle regroupe une quinzaine d'entreprises dans le domaine du digital. Elle a pour mission de sensibiliser, informer, former et accompagner les entreprises du territoire aubois dans leur transformation numérique.

Ses actions s'organisent sous la forme d'ateliers mensuels, de conférences, de sessions de formation et depuis 2016, d'accompagnement personnalisé sous la forme d'un diagnostic de Transformation Numérique et de Conseil en Performance Numérique.

L'année 2020 et la crise sanitaire ont accéléré la prise de conscience autour de la nécessaire adaptation digitale des entreprises, quel que soit leur taille et domaine d'activité. Les dispositifs d'accompagnement mis en place au travers du plan de relance notamment ont permis d'aider les entreprises dans cette transformation.

Pour amplifier ce mouvement, Perspectives Numériques souhaite valoriser les actions et réalisations développées par les entreprises du territoire, en créant « les Trophées du Numérique ». Ce projet consiste à organiser un évènement, prévu le 18 novembre 2021, autour de six Trophées du Numérique. Il comporte une phase amont d'appel à candidatures, puis de sélection des candidats et désignation des lauréats, et enfin une cérémonie de remise des trophées.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 1 500 € à Perspectives Numériques 10, dans le cadre de l'organisation de cette 1<sup>ère</sup> édition 2021 des Trophées du Numérique, dont le budget prévisionnel s'élève à 11 500 €.

Pour information, les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal de Troyes Champagne Métropole au chapitre 65.

**Décision** :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER une subvention spécifique d'un montant de 1 500 € à l'association Perspectives Numériques 10 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annexée ;**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

**Délibération certifiée exécutoire**  
**Reçue par le Représentant de l'Etat le**  
**20/07/2021**  
**Affichée le 20/07/2021**  
**Pour le Président et par délégation**  
**Le Directeur Général Adjoint**  
  
**François-Julien DEFERT**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°12</b>	<b>Gestion de l'hôtel d'entreprises « Le Phare » au sein du Parc du Grand Troyes</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Nicolas MENNETRIER</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	121	121			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

**GESTION DE L'HOTEL D'ENTREPRISES « LE PHARE »  
AU SEIN DU PARC DU GRAND TROYES**

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès
- Annexe 2 : Grilles tarifaires
- Annexe 3 : Règlement intérieur
- Annexe 4 : Règlement d'aides à l'immobilier et convention d'attribution
- Annexe 5 : Bail dérogatoire L.145.5 du code du commerce

Exposé :

L'Hôtel d'Entreprises « Le Phare », constitué de 20 bureaux, 3 ateliers et 2 salles de réunions, est destiné à l'hébergement de jeunes entreprises exerçant une activité tertiaire, artisanale ou de petite industrie, depuis mai 2015.

Après cinq années de fonctionnement, il convient d'actualiser les modalités de gestion pour tenir compte des nouvelles réglementations en vigueur et des usages au quotidien.

Ces ajustements portent sur la durée maximale de location qui est portée à 35 mois (23 mois précédemment), l'actualisation du montant relatif à la provision sur charges eu égard à la consommation effective, et l'adaptation du règlement intérieur (badge, alarme, hygiène, gestion des salles...). Il convient aussi de préciser le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises qui a été instauré au sein de cet équipement.

Cette délibération abroge et remplace la délibération N° 06 en date du 26 juin 2015.

Décision :

En conséquence, il vous est proposé :

- **D'ABROGER et REMPLACER** la délibération N° 06 en date du 26 juin 2015.
- **D'ACTER** les critères d'éligibilités ci-référent joints en annexe 1.
- **D'APPROUVER** la grille tarifaire jointe en annexe 2, à compter du 1er août 2021.
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur joint en annexe 3.
- **D'INSTAURER** la mise en place par Troyes Champagne Métropole d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises dans les cas ci-dessus mentionnés.
- **D'APPROUVER** le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise et la convention d'attribution afférente joints en annexe 4.

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes autres pièces relatives à ce dossier.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GESNOT Dany	THIENOT Régis
BAGATTIN Mélanie	GERARD Fabien	THOMAS Christine
BAROIN François	GIRARD Marc	VIART Jean-Michel
BAUDOUX Bruno	GIRARDIN Olivier	VOLHUER Michel
BEAUSSIER Jean-Marie	GOUJARD Pascal	ZAJAC Anna
BETTINGER Sylviane	GROSJEAN Patrick	
BLANCHARD Dominique	GUILLAUMET Virginie	
BLASSON Christian	GULTEKIN Gulcan	
BOUDADI Rachida	GUNDALL Philippe	
BRANLE Christian	HANDEL William	
BRET Marc	HENNEQUIN Virgil	
BURRI Marie-Luce	HENRI Pascal	
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HIRTZIG Jack	
CHALVET Marie-Ange	HONORÉ Nicolas	
CHAMPAGNE Anicet	HOUARD Bruno	
CHAMPAGNE Bernard	HUBINOIS Alain	
CHEVALIER Bertrand	HUP Carole	
CHOISELAT Emmanuel	JOLLIOT Marie-France	
CHOMAT Christophe	LANDREAT Pascal	
COCHET Jean-Michel	LE CORRE Marie	
CORNEVIN Jean-Pierre	LEBECQ Jérémy	
COURTOIS Jean-Christophe	LEDOUBLE Catherine	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEPRINCE Didier	
DA ROCHA Katia	LEROY Marie-Thérèse	
DAHDOUH Fadi	MAGLOIRE Arnaud	
DEHARBE Dominique	MALARMEY Michelle	
DELAITRE Guy	MARTY Rémy	
DENIS Valéry	MEIRHAEGHE Jean-François	
DESROUSSEAU Pascal	MEIRHAEGHE Sonia	
DRAGON Jean-Luc	MENNETRIER Nicolas	
DRIAT Boris	NINOREILLE Francine	
DUQUESNOY Olivier	OUADAH Karima	
DUSACQ Maxime	PAUWELS Cécile	
FARINE Bruno	POIVEZ Kevin	
FINOT Patrick	POTTIER Denis	
FLEURET Dominique	QUINTART Sylvie	
FRAENKEL Stéphanie	RAGUIN Jacky	
FRAPIN David	REHN Yves	
GACHOWSKI Jacques	RESLINSKI Jean-François	
GARIGLIO Elisabeth	ROBLET Bernard	
GARNERIN David	ROUSSELOT SEBEYRAN Marc Nicole	
GATOUILLAT Marcel	SOMSOIS Hervé	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** DUCHÊNE Annie, GUITTON Jordan, HELIOT-COURONNE Isabelle, SEBEYRAN Marc.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°13</b>	<b>Fonds de résistance Grand Est - Convention de participation - Avenant N°2</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Luc DRAGON</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>115</b>	<b>115</b>			<b>4</b>

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### FONDS DE RESISTANCE GRAND EST CONVENTION DE PARTICIPATION AVENANT N°2

#### Annexes :

- Annexe 1 : Avenant n°2 - Convention de participation Fonds de Résistance Grand Est.
- Annexe 2 : Règlement Fonds de Résistance Grand Est - Délibération n°20SP-2058 du 12/11/20
- Annexe 3 : Règlement Fonds de Résistance Loyers Grand Est

#### Exposé :

Par décision n°2020/22 en date du 15 mai 2020, Troyes Champagne Métropole prend acte de la délibération n°20CP-635 du 9 avril 2020 du Conseil Régional de la Région Grand Est instituant le « Fonds Résistance Grand Est » et décide de conclure la convention de participation correspondante.

Pour rappel, le Fonds de Résistance constitue un prêt, avec différé de remboursement (sans frais), pour répondre très rapidement au besoin de trésorerie des entreprises et associations, ce dernier ne pouvant être pourvu par les dispositifs en place.

La contribution financière de Troyes Champagne Métropole s'élève à 343 542 €, calculée sur la base d'un montant de 2 € par habitant (population de Troyes Champagne Métropole légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 171.771).

Par délibération n°20CP-1672 du 9 octobre 2020, le Conseil Régional a établi un nouveau règlement relatif à la gestion du Fonds Résistance. Plus précisément, l'avenant adopté prolonge la période d'éligibilité des demandes de prêt au 1<sup>er</sup> juin 2021, tout en élargissant la cible des secteurs d'activité éligibles au dispositif (à savoir les exploitations viticoles et agricoles). En outre, le Conseil Régional offre aux collectivités ou EPCI partenaires la possibilité d'échelonner la participation financière en cinq versements, et non plus un décaissement unique.

Par délibération n° 14 du 15 décembre 2020, Troyes Champagne Métropole approuve l'avenant n° 1 à la convention de participation au Fonds de Résistance Grand Est.

En novembre 2020, le Conseil Régional Grand Est a de nouveau modifié le dispositif Fonds de Résistance et a créé le dispositif Résistance Loyers (délibérations n° 20SP et 20CP). Plus précisément, au travers de ce deuxième avenant, la Région :

- prolonge la période de remboursement de la participation au bénéfice de la Collectivité contributrice, passant du deuxième trimestre 2025 au deuxième trimestre 2026 ;

- modifie le règlement initial en y ajoutant de nouvelles conditions d'octroi de l'aide, au bénéfice d'associations et d'entreprises ayant des activités de commerce sédentaire de proximité, dans les domaines du tourisme / évènementiel (annexe1), du sport, de l'art et de la culture (annexe2), mais également pour compenser les loyers et charges locatives du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 janvier 2021 ;
- bonifie le plafond, suite au reconfinement intervenu du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020 :
  - o passant de 20 000 € à 30 000 € pour les entreprises dont l'activité est directement liée aux domaines du tourisme et de l'évènementiel (annexe 1) et aux commerces de détail sédentaires, engageant des frais pour se doter d'une solution de type marketplace ;
  - o et portant à 60 000 € (et dans la limite de 30 000 € au titre de l'établissement principal, et 30 000 € pour chacun des établissements secondaires recevant du public) pour les entreprises et associations dans le domaine de l'art et de la culture (annexe 2) ;
- approuve le règlement Résistance Loyers Grand Est.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire, d'adopter le nouveau règlement du Fonds Résistance Grand Est, le règlement Résistance Loyers Grand Est, ainsi que le projet d'avenant n°2 joint en annexe, sur la base des ajustements apportés par la Région.


**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le nouveau règlement d'intervention du Fonds de Résistance annexé ;**
- **D'APPROUVER le règlement d'intervention du Fonds de Résistance Loyers Grand Est annexé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de participation annexé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marié, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** POTTIER Denis.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°14</b>	<b>Assainissement - Convention de transport et de traitement des eaux usées de Verrières entre la régie assainissement de Troyes Champagne Métropole et le SDDEA COPE de la Haute Seine</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Michel VIART</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>120</b>	<b>120</b>			<b>1</b>

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

**ASSAINISSEMENT**  
**CONVENTION DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE VERRIERES ENTRE**  
**LA REGIE ASSAINISSEMENT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**  
**ET LE SDDEA COPE DE LA HAUTE SEINE**

Annexe : Convention de transport et de traitement des eaux usées de la commune de Verrières

Exposé :

Les eaux usées du réseau d'assainissement de la Commune de Verrières sont traitées à la station d'épuration du SDDEA du COPE de la Haute Seine, située à Verrières. Par ailleurs, les eaux en provenance d'une partie du COPE de la Haute Seine transitent dans les réseaux de Troyes Champagne Métropole avant de rejoindre la station d'épuration. Chaque entité utilise donc les services de l'autre pour gérer une part de sa compétence assainissement.

Afin de permettre de tracer l'ensemble des coûts et des charges des deux services et de facturer le coût de chaque service, le conseil communautaire du 21 décembre 2017 a approuvé la signature d'une convention entre la régie d'assainissement de Troyes Champagne Métropole et le SDDEA COPE de la Haute Seine qui définit les conditions techniques et financières de transport et de traitement des effluents transitant dans le réseau de Troyes Champagne Métropole situé à Verrières. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, aucun acte juridique n'est venu régler le transport et le traitement des eaux usées de Verrières. Pendant cette période, pour assurer la continuité du service, Troyes Champagne Métropole a assuré le transport des effluents de la commune et le SDDEA COPE de la Haute Seine les a traités à la station d'épuration. Il est donc proposé de signer une nouvelle convention qui viendra régulariser l'année 2020 et prévoir les modalités d'intervention des deux entités pour une nouvelle période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de la régularisation de l'année 2020, Troyes Champagne Métropole s'engage à verser un montant de 62 908,50 € HT (calculé comme suit : 74 010 m<sup>3</sup> x 0,85€/m<sup>3</sup>) au SDDEA pour le traitement des effluents de Verrières et le SDDEA s'engage à verser un montant de 61 888,20 € HT (calculé comme suit : 187 540 m<sup>3</sup> x 0,33€/m<sup>3</sup>) à Troyes Champagne Métropole pour le transport de ces effluents.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est proposé le tarif de 0,85€HT/m<sup>3</sup>, pour le traitement des eaux usées de la Commune de Verrières dans la station d'épuration du SDDEA et le tarif de 0,44€HT/m<sup>3</sup> pour l'utilisation du réseau et la maintenance des postes de refoulement de Troyes Champagne Métropole sur la Commune de Verrières par le COPE de la Haute Seine. Ces tarifs pourront être modifiés par délibération de chaque entité.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de convention annexé,**
- **D'APPROUVER les tarifs portant sur le transport et le traitement des effluents de la commune de Verrières ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention avec le SDDEA, ainsi que tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOULLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés** : BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir** : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés** : BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°15</b>	<b>Assainissement - Remboursement d'une intervention d'urgence pour évacuation des eaux usées</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Luc DRAGON</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	121	121			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

**ASSAINISSEMENT  
REMBOURSEMENT D'UNE INTERVENTION D'URGENCE POUR EVACUATION DES EAUX USEES**

**Exposé :**

La régie assainissement est sollicitée par Madame Liliane Watrelot, usager du service assainissement, demeurant 22 rue de la Cordelière à La Chapelle Saint Luc, qui a dû faire intervenir un plombier en urgence pour un problème d'évacuation des eaux usées de son domicile le 20 mai 2020.

Le problème d'évacuation provenant du réseau d'assainissement et non du réseau interne du domicile de Madame Watrelot, cette dernière a dû régler l'intervention du plombier qu'elle a fait déplacer à tort. Elle demande donc à être indemnisée de la totalité de la facture dont elle a dû s'acquitter d'un montant de 119,90 € TTC.

Compte tenu du fait que le désagrément était dû à un problème survenu sur le réseau public d'assainissement et au regard de la situation de Madame Watrelot, il vous est proposé de procéder, à titre exceptionnel au vu du contexte, au remboursement de la totalité du montant engagé par Madame Watrelot.

**Décision :**

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- **DE PROCEDER au versement d'une indemnité de 119,90 € à Madame Watrelot correspondant au remboursement des frais engagés.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** POTTIER Denis.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°16</b>	<b>Eau potable - Transfert de la compétence eau potable sur la commune de Rouilly Saint-Loup au SDDEA</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jack HIRTIZ</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>120</b>	<b>120</b>			<b>1</b>

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**EAU POTABLE  
TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE EXERCÉE SUR LA COMMUNE DE ROUILLY  
SAINT LOUP AU SDDEA**

**Exposé :**

Dans le cadre des compétences attribuées à titre obligatoire par la loi NOTRe, Troyes Champagne Métropole est devenue compétente pour la gestion du service public industriel et commercial de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

80 des 81 communes de Troyes Champagne Métropole ont choisi de transférer préalablement cette compétence eau potable au SDDEA, Troyes Champagne Métropole siège donc en représentation substitution de ces communes au sein de chaque COPE du SDDEA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La commune de Rouilly-Saint-Loup n'a pas transféré sa compétence au syndicat départemental, Troyes Champagne Métropole est donc devenue compétente sur le seul territoire de cette commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le contrat d'affermage conclu par la commune avec la société SAUR pour la gestion de son service eau potable a ainsi été transféré à Troyes Champagne Métropole par avenant de transfert (délibération n°22 du 11 décembre 2019).

Dans un souci de cohérence de gestion et après avis de la commune de Rouilly Saint Loup, il est proposé de transférer la compétence eau potable exercée par Troyes Champagne Métropole sur la commune de Rouilly Saint Loup au Syndicat Départemental à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le SDDEA se verra donc transférer le contrat de Délégation de Service Public en cours et qui prendra fin le 31 décembre 2022. Un avenant de transfert devra donc être signé entre la société SAUR, le SDDEA et Troyes Champagne Métropole.

La part du budget annexe eau potable afférente à la commune de Rouilly Saint Loup sera également transférée au SDDEA.

Ce transfert de compétence implique que le SDDEA sera substitué à Troyes Champagne Métropole pour l'exercice de la compétence Eau potable que Troyes Champagne Métropole exerçait précédemment sur la commune de Rouilly Saint Loup.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE TRANSFERER la compétence Eau potable exercée par Troyes Champagne Métropole pour la commune de Rouilly Saint Loup au SDDEA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

<b>Vote</b>	<b>PARTICIPANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Non-participation au vote</b>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés** : BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir** : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés** : BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°17</b>	<b>Trame Hydraulique - Système d'endiguement</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Michel VIART</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	121	121			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### TRAME HYDRAULIQUE SYSTEME D'ENDIGUEMENT

Annexes : Conventions avec les propriétaires des ouvrages identifiés comme contributif du système d'endiguement

#### Exposé :

Un système d'endiguement (SE) se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour défendre une zone protégée contre les inondations et/ou submersions et cela jusqu'à un niveau d'événement précis nommé le « niveau de protection ». Le SE devra répondre à la réglementation en vigueur et être classé en fonction du nombre de personnes se trouvant dans la zone protégée.

Ces digues peuvent être accompagnées de plusieurs autres ouvrages anthropiques concourant à la préservation de la même zone protégée (dignes de second rang, ouvrages hydrauliques tels que vannes, clapets, etc., remblais routiers/ferroviaires, etc.).

Troyes Champagne Métropole exerce la compétence GEMAPI depuis la modification statutaire du 2 novembre 2015, conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), visant à confier la gestion des ouvrages de protection contre les inondations aux EPCI à fiscalité propre.

La communauté d'agglomération compte sur son territoire 16 kilomètres de digues classées comme intéressant la sécurité du public, par arrêté préfectoral du 2 juillet 2010.

Les études menées depuis 2015, notamment dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la Seine troyenne, ont mis en évidence les liens entre les zones protégées par les digues, mais aussi leur lien à d'autres ouvrages de répartition.

Sur cette base, Troyes Champagne Métropole envisage l'intégration de toutes ces digues, ainsi que d'ouvrages contributifs, dans un système d'endiguement unique.

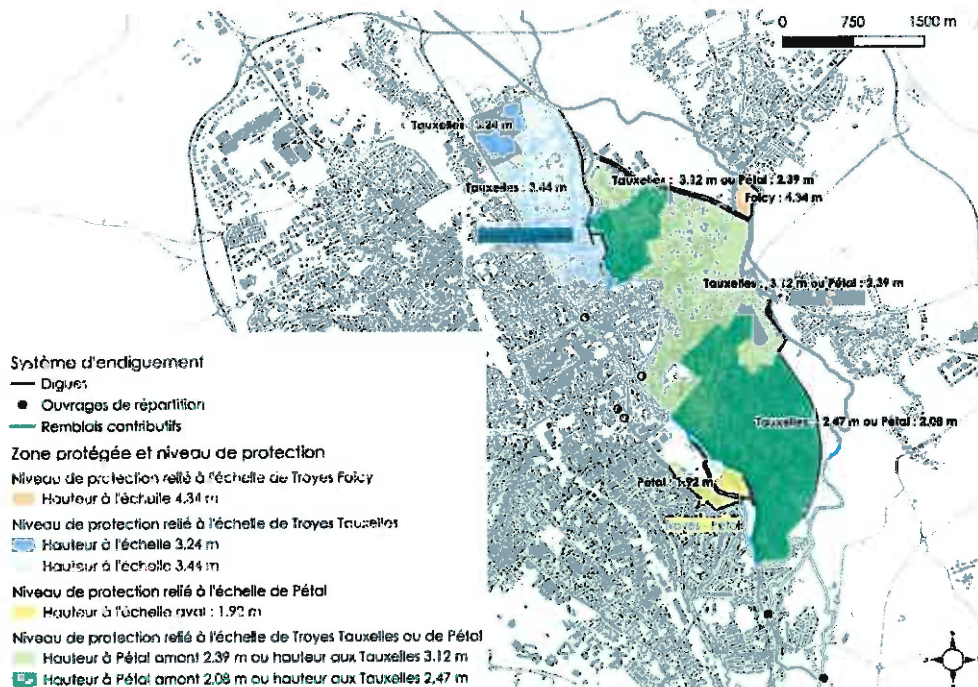
Au-delà des obligations réglementaires, la définition et la déclaration du système d'endiguement apparaissent comme l'opportunité d'afficher une cohérence dans le système de protection de l'agglomération troyenne contre les inondations.

Le décret 2015-1826 du 12 mai 2015 (décret digues) et les décrets n° 2019-895 et 896 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations viennent mettre fin au système antérieur de classement et autorisation des digues au profit de la définition d'un système d'endiguement unique.

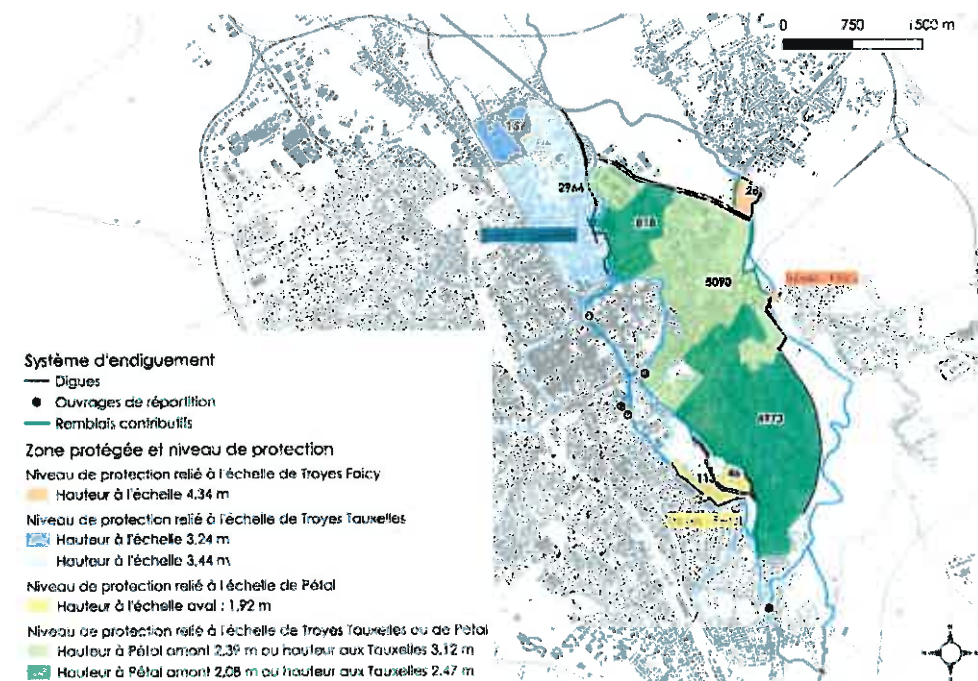


Dans cet objectif, Troyes Champagne Métropole a lancé une étude de danger menée par un bureau d'études agréé. Elle a pour objet : d'établir un diagnostic des ouvrages, définir les niveaux de protection, délimiter la zone protégée, déterminer les risques en cas de crue et de proposer une organisation (entretien, surveillance, alerte) à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Les conclusions de cette étude de danger ont permis d'établir la cartographie suivante, correspondant à la définition du système d'endiguement de l'agglomération Troyenne, basé sur des hauteurs d'eau mesurées au niveau de stations de référence.



Carte n°1 – Zone protégée et niveau de protection (exprimé en hauteur d'eau)



Carte n°2 – Zone protégée et niveau de protection (exprimé en population protégée)

La population protégée est estimée à 14 000 habitants.

Tous les ouvrages utiles au système d'endiguement y sont intégrés et sont ainsi placés sous la responsabilité de Troyes Champagne Métropole, en tant que gestionnaire du système d'endiguement.

Les ouvrages composant ce système sont de propriétés diverses. Aussi des conventions d'occupation temporaire de superposition d'affectation avec les propriétaires des ouvrages concernés (Conseil Départemental et Communes) devront être signées.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le système d'endiguement tel que décrit ci-dessus,**
- **D'APPROUVER les projets de convention de superposition d'affectation ci-annexés,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires des ouvrages contribuant à la protection des inondations, ainsi que tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Présents et ne prennent pas part au vote :** BRET Marc, CHEVALIER Bertrand, DENIS Valery, GIRARDIN Olivier, HONORÉ Nicolas, LEDOUBLE Catherine, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, RAGUIN Jacky.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°18</b>	<b>Médiathèque Jacques Chirac – Convention cadre de partenariat – Médiathèque Départementale de l’Aube / Médiathèque Jacques-Chirac</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Alain HUBINOIS</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
100	110	110			9

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

**MEDIATHEQUE JACQUES-CHIRAC  
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT  
MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUBE/MEDIATHEQUE JACQUES-CHIRAC**

Annexe : Convention de partenariat

**Exposé** :

La Médiathèque Jacques-Chirac et la Médiathèque Départementale de l'Aube mènent sur le territoire aubois des missions communes de développement de la lecture publique.

Dans l'objectif de renforcer et diversifier l'offre territoriale, d'accroître sa visibilité auprès de tous les habitants du territoire, ces deux acteurs souhaitent donner un cadre de coopération à leurs actions.

Cette coopération prendra la forme du partage de ressources et d'informations, de la mutualisation des compétences et des moyens, de la diffusion partagée d'expositions et de spectacles et du développement d'actions concertées.

La première coopération concernera les actions d'Education Artistique et Culturelle autour de la petite enfance, à partir de ces deux dispositifs : *l'opération Mois des Tout-Petits, créée par la médiathèque Jacques-Chirac et le label Premières pages obtenu par la Médiathèque départementale de l'Aube pour ses actions en faveur de l'éveil culturel du tout-petit.*

D'autres axes de coopération sont en cours de réflexion. Ils feront l'objet d'avenants à mesure de leur développement.

**Décision** :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat Médiathèque Départemental de l'Aube/Médiathèque Jacques Chirac ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, financier ou juridique à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°19</b>	<b>Médiathèque Jacques Chirac - Convention de partenariat - Conservatoire Marcel Landowski - Ville de Troyes/Médiathèque Jacques-Chirac</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Didier LEPRINCE</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

**MEDIATHEQUE JACQUES-CHIRAC  
CONVENTION PARTENARIAT  
CONSERVATOIRE MARCEL LANDOWSKI (VILLE DE TROYES) / MEDIATHEQUE JACQUES-  
CHIRAC**

Annexe : Convention de partenariat

**Exposé :**

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Marcel-Landowski, et la Médiathèque Jacques-Chirac, sont des partenaires naturels dans leurs missions respectives de formation artistique et de diffusion de la culture sur le territoire.

Leur coopération a pour objectif de faire découvrir des pratiques artistiques aux publics de la médiathèque, de promouvoir les enseignements dispensés par le conservatoire et de proposer un lieu d'expression à ses élèves.

Elle s'exprime par un programme à vocation pédagogique et culturelle, composé d'actions concertées entre les deux structures, à partir de ces deux axes :

- **des rendez-vous « musique », « théâtre » ou « danse »** proposés par les professeurs et les élèves du Conservatoire aux publics de la médiathèque pour leur faire découvrir différentes expressions artistiques
- **des actions au bénéfice des scolaires et des étudiants** pour leur faire découvrir les ressources « musique » et « spectacles vivants » proposées à la médiathèque

Ce partenariat, qui existe depuis 2010, est encadré par une convention dont il est proposé le renouvellement.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de partenariat Ville de Troyes-Conservatoire Marcel Landowski/Médiathèque Jacques Chirac ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, financier ou juridique à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

**Ont donné pouvoir et ne prennent pas part au vote :** GONCALVEZ José.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°20</b>	<b>Médiathèque Jacques Chirac - Organisation d'un jeu concours « Nuits de Champagne »</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Didier LEPRINCE</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>120</b>	<b>120</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

**MEDIATHEQUE JACQUES CHIRAC  
ORGANISATION D'UN JEU-CONCOURS « NUITS DE CHAMPAGNE »**

Annexes : Règlement du jeu-concours / convention de partenariat

**Exposé :**

Chaque année le Festival des Nuits de Champagne et la médiathèque Jacques-Chirac s'associent pour organiser sur les trois sites Centre, Chartreux et Marots, un jeu-concours permettant au public de remporter 10 places de concerts.

Il est proposé de renouveler l'opération pour cette édition 2021 qui se déroulera du 24 au 29 octobre.

Les conditions sont précisées dans le projet de règlement et la convention de partenariat joints.

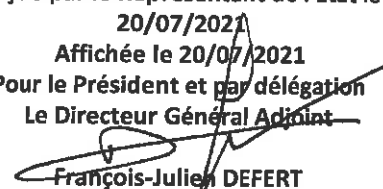
**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de règlement du jeu-concours « Nuits de Champagne » et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en appliquer les dispositions ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention de partenariat qui sera conclue avec les Nuits de Champagne remettant des lots ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à accepter les lots donnés par les Nuits de Champagne et qui seront offert à l'issue du jeu-concours ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°21</b>	<b>Partenariats avec l'ESTAC</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>David GARNERIN</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**PARTENARIATS AVEC L'ESTAC**

**1. Partenariat avec l'association ESTAC, centre de formation et toutes sections**

**1.1 - Réduction de subventions – saisons 2019/2020 et 2020/2021**

**Exposé :**

**a. Saison sportive 2019/2020**

Par délibération du 12 juillet 2019, Troyes Champagne Métropole a attribué une subvention de 500 160 € au profit de l'association ESTAC, centre de formation et toutes sections, correspondant à la « Pratique du Sport » et « Les mercredis du foot », subventionnés respectivement à hauteur de 478 660 € et 21 500 €.

Compte-tenu de la crise sanitaire, un avenant n°1 a prolongé la période d'exécution des Mercredis du Foot en programmant cette action les mercredis 23 septembre, 4 et 25 novembre 2020.

Mais les conditions sanitaires ne s'étant pas améliorées à l'automne 2020, de nouvelles restrictions ont été mises en place par le Gouvernement, interdisant la reprise des activités sportives.

Ainsi, la Pratique du Sport a dû être interrompue et seule l'animation « Mercredi du foot » du 23 septembre a pu être organisée par l'association ESTAC.

Dans ce contexte exceptionnel, il convient de réduire la subvention « Pratique du Sport » et d'acter la réalisation d'un « Mercredi du foot » sur les 3 initialement prévus.

La subvention corrigée pour la saison sportive 2019/2020 s'élèvera donc à 382 287 € au lieu de 500 160 € initialement votée.

**b. Saison sportive 2020/2021**

Par délibération du 8 octobre 2020, Troyes Champagne Métropole a attribué une subvention de 503 030 € au profit de l'association ESTAC, centre de formation et toutes sections, correspondant de la même façon à la « Pratique du Sport » et « Les mercredis du foot », subventionnés respectivement à hauteur de 481 530 € et 21 500 €.

Compte-tenu de la crise sanitaire, les conditions ne s'étant pas améliorées à l'automne 2020, de nouvelles restrictions ont été mises en place par le Gouvernement, interdisant la reprise des activités sportives.

Ainsi, les Mercredis du Foot ont été annulés en totalité.

Dans ce contexte exceptionnel, il convient d'annuler la participation financière de 21 500 € attribuée par le Conseil Communautaire du 8 octobre 2020.

La subvention corrigée pour la saison sportive 2020/2021 s'élève donc à 481 030 € au lieu de 503 030 € initialement votée.

## **1.2 – Partenariat saison 2021/2022**

Annexe : Convention de partenariat

### **Exposé :**

Conformément à l'article L.113-2 du Code du Sport, et à l'article 7.3.3 de ses statuts, Troyes Champagne Métropole est compétente au titre du soutien sous formes de subventions aux associations et sociétés sportives ayant tout ou partie de leurs activités axées sur le sport de haut niveau.

C'est dans ce cadre que la Communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole, souhaite soutenir financièrement l'Association ESTAC et maintenir le partenariat indispensable pour asseoir l'avenir sportif du club dont l'activité bénéficie au développement économique, à la cohésion sociale et à la promotion du sport dans l'agglomération troyenne.

Le centre de formation est classé en catégorie 1A, plus haut niveau de classement des centres de formation sur le territoire national et accueille 45 joueurs qui bénéficient d'une formation sportive et pédagogique diplômante.

Pour la saison 2021-2022, le soutien financier projeté porterait sur l'aide à la pratique du sport de haut niveau, qui vise à assurer la formation sportive et scolaire des jeunes stagiaires fréquentant le centre de formation et à proposer les mercredis du foot. Ce soutien financier porte également sur les différentes sections de l'association (8 sections masculines et 7 sections féminines).

Il convient donc de définir les modalités et le montant de la participation de Troyes Champagne Métropole pour la saison sportive 2021-2022. A ce titre, il est proposé d'allouer une subvention de 466 500 € à l'Association ESTAC, pour la saison sportive 2021-2022.

### **2. Tarifs de location du stade de l'aube à la société anonyme sportive professionnelle (SASP ESTAC) et à l'association espérance sportive Troyes aube champagne (ESTAC)**

#### **Exposé :**

Le Stade de l'Aube, dépendance du domaine public est administré par Troyes Champagne Métropole depuis son transfert décidé par la délibération du 20 juin 2002.

La destination de cet équipement de service public est de permettre l'organisation de manifestations à caractère principalement sportif, culturel ou festif, par des professionnels ou des amateurs, à destination du plus grand nombre.

Le Stade de l'Aube est composé notamment d'un terrain d'honneur avec 1 tribune de 21 000 places, de 2 terrains d'entraînement, d'un terrain synthétique et d'une plaine de jeu.

Il vous est proposé de réviser à la hausse la grille tarifaire votée par délibération du 14 juin 2019, comprenant les tarifs spécifiques inhérents à l'occupation des différents locaux et espaces par l'Association et la SASP ESTAC.

### a. Tarifs de location du Stade de l'Aube à la SASP ESTAC

La SASP ESTAC est l'utilisatrice principale du Stade de l'Aube. Elle y organise ainsi des rencontres de football dans le cadre :

- d'un championnat de France à hauteur de 19 matchs à domicile,
- de matchs de coupe de France,
- de matchs amicaux.

Par ailleurs, la SASP occupe de façon exclusive certains locaux du Stade de l'Aube tel que les vestiaires qui lui sont réservés.

Enfin, elle utilise de façon régulière les différents salons du Stade de l'Aube à l'occasion par exemple des conférences de presse, de formation de son personnel, de réunions médicales...

Aussi, à compter de la saison sportive 2021/2022, il est proposé de fixer la redevance forfaitaire annuelle d'occupation du Stade de l'Aube à la SASP ESTAC à un montant de 367 500 € HT.

A ce tarif, s'ajoute la refacturation des frais de fonctionnement évaluée à 241 500 € HT par an (soit 10 500 € HT par match). Cette tarification inclut l'occupation du stade et de ses locaux telle que définie ci-dessus.

### b. Tarifs de location du Stade de l'Aube à l'Association ESTAC

L'Association ESTAC utilise occasionnellement le Stade de l'Aube. Elle y organise ainsi des rencontres de football dans le cadre :

- du championnat de France amateur à hauteur de 10 matchs à domicile par saison

Par ailleurs, l'Association occupe de façon exclusive certains locaux du Stade de l'Aube, tels que les vestiaires qui lui sont réservés.

Aussi, à compter de la saison sportive 2021/2022, il est proposé de fixer la redevance forfaitaire annuelle d'occupation du Stade de l'Aube à l'Association ESTAC à un montant de 4 200 € HT.

A ce tarif, s'ajoutent également des frais de fonctionnement estimés à 8 400 € par an (soit 840 € HT par match). Cette tarification inclut l'occupation du stade et de ses locaux telle que définie ci-dessus.

	Rappel Tarifs 2019	Rappel Tarifs 2020 Incidence COVID	Proposition Tarifs au 1er/07/2021 +5%	Mode de fixation
Redevance forfaitaire SASP ESTAC (par an)	350 000	248 000	367 500	Délibération
Frais de fonctionnement (par match)	10 000	10 000	10 500	Délibération
Redevance forfaitaire Association ESTAC (par an)	4 000	2 830	4 200	Délibération
Frais de fonctionnement (par match)	800	800	840	Décision



## Décision :

### 1. Partenariat avec l'association ESTAC – modalités d'organisation

#### 1.1 - Réduction de subventions – saisons 2019/2020 et 2020/2021

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ANNULER** le versement des 25% correspondant au dernier solde de subvention, soit 125 040 € (saison 2019/2020),
- **DE VERSER** la somme de à 7 167€ correspondant au Mercredi du Foot réalisé le 23 septembre 2020 (report saison 2019/2020).
- **DE RAMENER** le montant de subvention à 481 030€ au lieu de 503 030€ (saison 2020/2021),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

#### 1.2 – Partenariat saison 2021/2022

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE CONFIRMER** l'action de soutien mise en place avec l'Association ESTAC au regard des compétences « Politique de la ville dans la communauté » et « Sports et Culture » de Troyes Champagne Métropole ;
- **D'APPROUVER** le partenariat proposé avec l'Association ESTAC pour la saison sportive 2021-2022 ;
- **DE FIXER** le montant global de la participation financière de Troyes Champagne Métropole apportée à l'Association ESTAC pour la saison 2021-2022 à 466 500 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer la convention de partenariat annexée, ainsi que tout document à intervenir en application du présent exposé des motifs.

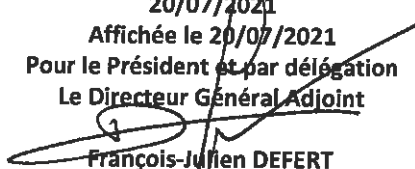
### 2. Tarifs de location du stade de l'aube à la société anonyme sportive professionnelle (SASP ESTAC) et à l'association espérance sportive Troyes aube champagne (ESTAC)

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER** la grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- **DE PRECISER** que pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021, les tarifs applicables sont ceux fixés par délibération du 14 juin 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOULLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadī	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°22</b>	<b>Sports – Demandes de subvention</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Bernard ROBLET</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

SPORTS  
DEMANDES DE SUBVENTION

Annexe : Projet de convention

**1. ASSOCIATION OMNISPORTS DES SOURDS DE TROYES**

Exposé :

Troyes Champagne Métropole a été sollicitée par l'association « Omnisports des Sourds de Troyes » (OST) en tant que partenaire financier de l'évènement suivant :

- **Championnat de France Handisports Sourds de Pétanque en tête à tête hommes et femmes**

L'association organise du 24 au 26 septembre 2021, un Championnat de France de Pétanque. L'objectif est de réunir les licenciés professionnels et faire découvrir aux amateurs et aux fans du sport, le monde du handisport.

La manifestation se déroulera au complexe sportif Lacaille de La-Rivière-de-Corps et s'adresse à tous publics, sourds et entendants.

L'association Omnisports des Sourds de Troyes sollicite Troyes Champagne Métropole pour une aide à hauteur de 1 000 € sur un budget prévisionnel de 18 213 €

Cette compétition sportive de niveau national contribuant à la promotion de l'agglomération et bénéficiant aux habitants du territoire justifie la participation de Troyes Champagne Métropole.

Le plan de financement prévisionnel de l'évènement est le suivant :

**BUDGET PREVISIONNEL -  
Championnat France  
Pétanque Sourds 2021**



Dépenses			Recettes		
INTITULÉ	MONTANT		INTITULÉ	MONTANT	
604	Achats d'études et prestations de services	0.00	703	Ventes aux Membres	3 100.00
605	Achats de matériel et équipements	0.00	742	Conseil Régional	1 000.00
6061	Fournitures non stockables (eau...)	4 100.00	743	Conseil Départemental	2 000.00
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	623.00	744	Comptes: 50492 subvention	1 000.00
6064	Fournitures administratives	0.00	745	Subvention CASIC	1 500.00
611	Sous-traitance générale	7 518.00	749	Autres subventions	0.00
613	Locations mobilières et immobilières	1 619.00	750	Cotisations membres	2 150.00
615	Travaux, entretien et réparation	0.00	751	Manifestations sportives	900.00
616	Assurance	135.00	756	Produits divers	2 000.00
622	Honoraires	100.00	761	Produits financiers	20.00
623	Publicité, publications	100.00	771	Produits Exceptionnels	750.00
625	Déplacements, missions et réceptions	447.00	789	profit sur exercice antérieur	0.00
6261	Frais Postaux	0.00			
6262	Télécommunications	440.00			
627	Frais bancaires	1.00			
628	Divers	0.00			
650	Cotisations	750.00			
651	Manifestations sportives	110.00			
688	Charges sur exercice antérieur	0.00			
690	charges comptabilisée d'avance	0.00			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>15 963.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>15 961.00</b>
<b>Résultat : 0.00</b>					
86	Contributions volontaires en nature	2 250.00	87	Contributions volontaires en nature	2 250.00
<b>TOTAL</b>		<b>18 213.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>18 215.00</b>

Il vous est donc proposé :

- D'ATTRIBUER une subvention de 800 € à l'association Omnisport des Sourds de Troyes pour l'organisation de leur évènement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier se rapportant à ces dossiers.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicoias, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loétitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°23</b>	<b>Approbation du rapport annuel du mandataire de la SEM Energie</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Nicolas HONORÉ</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>118</b>	<b>118</b>		<b>3</b>	

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL  
DU MANDATAIRE DE LA SEM ENERGIE**

Annexes :

- Annexe 1 : Rapport de la Société d'Expertise Comptable de Champagne
- Annexe 2 : Rapport des représentants de TCM au conseil d'administration de la SEM ENERGIE

Exposé :

Troyes Champagne Métropole est actionnaire de la Société d'Economie Mixte SEM Energie.

Elle dispose à ce titre de 4 représentants au sein du Conseil d'administration de la SEM Energie.

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est tenu d'approuver le rapport annuel desdits mandataires, tout en sachant que l'activité de la SEM Energie s'analyse sur la saison de chauffe et non sur l'année calendaire donc pour la période 2019-2020.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le rapport annuel du mandataire de la SEM Energie pour la période 2019-2020.**



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
François-Julien DEFERT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAGATTIN Mélanie	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAROIN François	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BAUDOUX Bruno	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BEAUSSIER Jean-Marie	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BETTINGER Sylviane	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLANCHARD Dominique	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BOUDADI Rachida	GULTEKIN Gulcan	
BRANLE Christian	GUNDALL Philippe	
BRET Marc	HANDEL William	
BURRI Marie-Luce	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CASTEX Jean-Marie	HENNEQUIN Virgil	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENRI Pascal	
CHALVET Marie-Ange	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Anicet	HIRTZIG Jack	
CHAMPAGNE Bernard	HONORÉ Nicolas	
CHEVALIER Bertrand	HOUARD Bruno	
CHOISELAT Emmanuel	HUBINOIS Alain	
CHOMAT Christophe	HUP Carole	
COCHET Jean-Michel	JOLLIOT Marie-France	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LE CORRE Marie	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEBECQ Jérémy	
DA ROCHA Katia	LEDOUBLE Catherine	
DAHDOUH Fadi	LEPRINCE Didier	
DEHARBE Dominique	LEROY Marie-Thérèse	
DELAITRE Guy	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	
GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, DENIS Valéry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°24</b>	<b>Examen de gestion de la chambre régionale des comptes - Communication du rapport d'observations</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jacky RAGUIN</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>99</b>					

**Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**EXAMEN DE GESTION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES  
COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS**

**Exposé :**

La Chambre Régionale des Comptes du Grand Est a procédé à l'examen de la gestion d'une part de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes sur les exercices 2013 à 2016 inclus et d'autre part de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole sur les exercices 2017 et suivants.

Elle a transmis à Monsieur le Président son rapport d'observations définitives, qui retrace l'intégralité des observations résultant de l'examen de gestion.

En vertu de l'article L. 243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport est communiqué par l'exécutif à l'Assemblée délibérante, qui en prend connaissance et qui est appelée à en débattre. Aucun vote en revanche n'intervient.

**Après en avoir pris connaissance, le Conseil communautaire est invité à débattre du rapport d'observations définitives ci-annexé.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAGATTIN Mélanie	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAROIN François	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BAUDOUX Bruno	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BEAUSSIER Jean-Marie	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BETTINGER Sylviane	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLANCHARD Dominique	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BOUDADI Rachida	GULTEKIN Gulcan	
BRANLE Christian	GUNDALL Philippe	
BRET Marc	HANDEL William	
BURRI Marie-Luce	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CASTEX Jean-Marie	HENNEQUIN Virgil	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENRI Pascal	
CHALVET Marie-Ange	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Anicet	HIRTZIG Jack	
CHAMPAGNE Bernard	HONORÉ Nicolas	
CHEVALIER Bertrand	HOUARD Bruno	
CHOISELAT Emmanuel	HUBINOIS Alain	
CHOMAT Christophe	HUP Carole	
COCHET Jean-Michel	JOLLIOT Marie-France	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LE CORRE Marie	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEBECQ Jérémy	
DA ROCHA Katia	LEDOUBLE Catherine	
DAHDOUH Fadi	LEPRINCE Didier	
DEHARBE Dominique	LEROY Marie-Thérèse	
DELAITRE Guy	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, DENIS Valéry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°25</b>	<b>Rapport de la commission consultative des services publics locaux</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jacky RAGUIN</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>99</b>					

**Le Conseil communautaire prend acte du rapport de la commission consultative des services publics locaux.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Annexe : dossier présenté en CCSPL le 10 juin 2021

**Exposé**

La loi fait obligation au Président de présenter en Conseil communautaire les rapports d'activités annuels de l'ensemble des services publics dont l'Agglomération confie la gestion à un tiers par convention de délégation de service public ainsi que les rapports d'activité des Régie autonome et les rapports annuels sur la qualité de certains services publics industriels et commerciaux.

L'ensemble de ces rapports ont été examinés et approuvés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le jeudi 10 juin 2021.

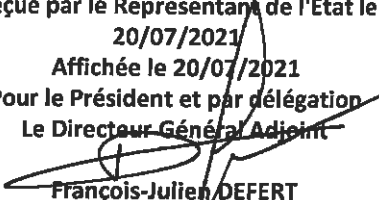
Les rapports complets sont consultables d'une part, au Secrétariat du Conseil et d'autre part, ont été déposés de façon dématérialisée sur le serveur accessible à chaque élu.

**Décision**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE des présentations de l'ensemble de ces rapports pour l'année 2020.**

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021  
Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
  
François-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAGATTIN Mélanie	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAROIN François	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BAUDOUX Bruno	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BEAUSSIER Jean-Marie	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BETTINGER Sylviane	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLANCHARD Dominique	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BOUDADI Rachida	GULTEKIN Gulcan	
BRANLE Christian	GUNDALL Philippe	
BRET Marc	HANDEL William	
BURRI Marie-Luce	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CASTEX Jean-Marie	HENNEQUIN Virgil	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENRI Pascal	
CHALVET Marie-Ange	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Anicet	HIRTZIG Jack	
CHAMPAGNE Bernard	HONORÉ Nicolas	
CHEVALIER Bertrand	HOUARD Bruno	
CHOISELAT Emmanuel	HUBINOIS Alain	
CHOMAT Christophe	HUP Carole	
COCHET Jean-Michel	JOLLIOT Marie-France	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LE CORRE Marie	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEBECQ Jérémy	
DA ROCHA Katia	LEDOUBLE Catherine	
DAHDOUH Fadi	LEPRINCE Didier	
DEHARBE Dominique	LEROY Marie-Thérèse	
DELAITRE Guy	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	
GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, DENIS Valéry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°26</b>	<b>Constitution et passation d'un groupement de commandes</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jacky RAGUIN</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>99</b>	<b>120</b>	<b>120</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

CONSTITUTION ET PASSATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

**Exposé :**

**1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION de GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, L'EPA LA MAISON DU BOULANGER ET LA VILLE DE TROYES EN VUE DU LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX SELON LA PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et l'EPA Maison Du Boulanger envisagent de constituer un groupement de commandes afin de retenir des opérateurs économiques communs chargés de **fournir l'ensemble des besoins relatifs aux prestations d'entretien et de nettoyage de leurs locaux.**

Ainsi, les entités susmentionnées souhaiteraient se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est précisé que la Ville de Troyes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de mener toute la procédure de passation jusqu'à la notification dudit marché.

Les membres du groupement acceptent que **la Commission d'appel d'offres de la Ville de Troyes**, coordonnateur du groupement, soit chargée de l'attribution du marché public concerné, étant précisé que chaque membre du groupement pourra envoyer un représentant assister aux débats de ladite commission.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera, pour sa part, de l'exécution des contrats conclus.

Le groupement sera constitué à compter de la date de signature de la convention par les trois entités jusqu'au terme du marché, périodes de reconduction comprises.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

► **Détail de la consultation lancée par voie d'appel d'offres ouvert :**

**I/ Intitulé exact du marché**

Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux au sein de la Ville de Troyes, Troyes Champagne Métropole et la Maison du Boulanger

## II/ Allotissement

En application de l'article L2113-10 du Code de la commande publique, la consultation sera allotie de la façon suivante :

- **Lot n° 1 Etablissements scolaires n°1 :**  
**8 écoles élémentaires** (Preize, Jules Ferry, Charles Chevalier, 14 juillet y compris gymnase, Paradis, Jean Jaurès, Tauxelles, Diderot)  
**9 écoles maternelles** (Preize, Jules Ferry, Charles Chevalier, Paradis, Louis Dumont, Diderot, 14 juillet, Arnaud, Pasteur)
- **Lot n° 2 Etablissements scolaires n°2 :**  
**4 écoles élémentaires** ( Jacques De Letin, Groupe scolaire Auguste Millard-Kléber, Blossières y compris gymnase, Marcel Pagnol),  
**5 écoles maternelles** (Jacques De Letin, Auguste Millard, Blossières, Marcel Pagnol, Cumines),  
**Centre Médico-Scolaire,**  
**Salle Evolution Danton**
- **Lot n° 3 Etablissements scolaires n°3 :**  
**5 écoles élémentaires** (Paul Bert y compris gymnase, Jean Macé y compris gymnase, Jacques-Yves Cousteau, George Charpak, Charles Dutreix)  
**5 écoles maternelles** (Paul Bert, Jean Macé, Jacques-Yves Cousteau, Georges Charpak, Trévois)
- **Lot n° 4 : Maisons de quartiers et salles diverses :**  
**4 Maisons de quartiers** : Marots (y compris Médiathèque), Chartreux (y compris Médiathèque), Sénardes, Espace de la Porte Saint Jacques,  
**6 Salles diverses** : Espace intergénérationnel, Jules Guesde, Salle d'animation Jules Guesde, Salle Multiactivités des Vassaules, Centre René Peltier, Foyer Jeunes Travailleurs, Le Moderne
- **Lot n° 5 Equipements sportifs :**  
**9 équipements sportifs** : Salle Omnisports, Gymnases Dutreix, Vaillant, Beurnonville, Charles Chevalier, Terrasses, COSEC des Vassaules, Vestiaires Stade des Tauxelles, Salle Pringez  
**2 piscines** : Lucien Zins, Chartreux
- **Lot n° 6 : Marché central des Halles**
- **Lot n° 7 Services généraux n°1 :**  
Hôtel de Ville, Poste de Police
- **Lot n° 8 Services généraux n°2 :**  
Maison des Associations, Maison des Syndicats, Accueil associatif Schuman, Bureau placier Romain Roland, Bâtiment Audiffred, Maison du Tourisme
- **Lot n° 9 Centre Technique Municipal**
- **Lot n° 10 Nettoyage spécifiques VT**
- **Lot n° 11 Etablissements à vocation culturelle :**  
**2 établissements d'enseignement artistique** (Conservatoire Marcel Landowski, Ecole des Beaux-Arts),  
**4 musées** (Musée de Vauluisant, Musée Saint Loup, Musée d'Art Moderne, Musée de l'Apothicaire,.)

**1 salle de spectacle** ( Espace et chapelle Argence),  
**2 Bâtiments administratifs Pôle Muséal** (Petit Louvre, Hôtel du Chaudron)

- **Lot n° 12 Etablissements Petite Enfance et Accueils de loisirs :**  
**11 Maisons Petite Enfance** (Centre Petite Enfance, MPE La Fontaine, Ulbach, du Parc, des Marots, La Farandole, Reine Blanche, Relais Assistantes Maternelles, Camusat, Québec, des Sénardes)  
**5 Accueils de loisirs** (Baltet, Dumont, Marots, Vassaules, Point du Jour)
- **Lot n° 13 Bâtiments Maison Du Boulanger**  
**1 bâtiment administratif** (Billetterie et bureaux), **2 salles de spectacles** (Théâtre de Champagne, le Cube Expo)
- **Lot n° 14 Médiathèque Jacques Chirac**
- **Lot N° 15 Bâtiments administratifs Troyes Champagne Métropole** (Siège Troyes Champagne Métropole, Hôtel d'entreprises « le Phare »)
- **Lot n° 16 Bâtiments divers Troyes Champagne Métropole** (Stade de l'Aube hors gradins, Maison du Patrimoine, Local Rivières, Local Bacs, Maison Médicale, Cimetière Intercommunal de Rosières, Station d'épuration Barberey-Saint-Sulpice)
- **Lot n° 17 Gradins Stade de l'Aube**
- **Lot n° 18 Nettoyages spécifiques Troyes Champagne Métropole**

Les lots n°1 à 12 concernent la Ville de Troyes.

Le lot n°13 concerne exclusivement l'EPA La Maison du Boulanger.

Les lots n°14 à 18 concernent Troyes Champagne Métropole.

Quant au lot 17 ; ce dernier sera réservé à des structures d'insertion par l'activité économique en application de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique.

### **III/ Forme du marché**

La consultation donnera lieu, pour chaque lot, à la conclusion d'un **accord-cadre mono-attributaire sans montant minimum ni maximum**.

Certains lots seront traités à prix mixtes avec :

- **Un prix global et forfaitaire.** Ce prix correspondant au nettoyage courant et régulier desdits locaux.
- **Des prix unitaires** qui seront utilisés, en cas de besoin, à l'initiative des seuls pouvoirs adjudicateurs pour des besoins dits occasionnels ou non réguliers.

Il s'agit des lots 1 à 9, 11, 13, 14 à 16.

Les lots 10, 12, 17 et 18 seront, quant à eux, traités uniquement à prix unitaires.

Pour l'intégralité des lots et s'agissant des prix unitaires, ils seront déclenchés par le biais l'émission de bons de commande. Il sera fait application des prix unitaires du bordereau des prix unitaires (BPU) appliqués aux prestations réellement commandées et exécutées.

Les besoins ont été estimés comme suit :

Entités	Montant des besoins estimés sur toute la durée du marché – reconductions comprises
Ville de Troyes	5 818 200 € HT
Troyes Champagne Métropole	1 933 333 € HT
EPA La Maison du Boulanger	393 333 € HT

#### **IV/ Concernant la durée du marché**

Pour chaque lot, la durée de validité du marché est de **1 an** à compter de sa date de notification au titulaire.

**L'exécution des prestations traitées à prix global et forfaitaire ainsi que l'émission de bons de commande ne pourront débuter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Celui-ci est reconductible, 3 fois tacitement, par période de 1 an à compter de sa date anniversaire (=date de notification).

Le titulaire du marché public ne pourra refuser la reconduction conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique. En cas de non-reconduction, un courrier sera adressé au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre au moins **un mois** avant l'échéance de ce dernier.

#### **V/ Procédure utilisée**

La procédure de passation sera une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles suivants L.2124-2, L.2125-1-1°, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes, la Maison du Boulanger et Troyes Champagne Métropole (TCM)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes**
- **D'APPROUVER le lancement de la consultation relative aux prestations dévolues ci-dessus décrites**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire de la Ville de Troyes ou son représentant à signer l'accord-cadre avec le titulaire de chaque lot, qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le  
20/07/2021

Affichée le 20/07/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

François-Julien DEFERT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAGATTIN Mélanie	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAROIN François	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BAUDOUX Bruno	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BEAUSSIER Jean-Marie	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BETTINGER Sylviane	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLANCHARD Dominique	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BOUDADI Rachida	GULTEKIN Gulcan	
BRANLE Christian	GUNDALL Philippe	
BRET Marc	HANDEL William	
BURRI Marie-Luce	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CASTEX Jean-Marie	HENNEQUIN Virgil	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENRI Pascal	
CHALVET Marie-Ange	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Anicet	HIRTZIG Jack	
CHAMPAGNE Bernard	HONORÉ Nicolas	
CHEVALIER Bertrand	HOUARD Bruno	
CHOISELAT Emmanuel	HUBINOIS Alain	
CHOMAT Christophe	HUP Carole	
COCHET Jean-Michel	JOLLIOT Marie-France	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LE CORRE Marie	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEBECQ Jérémy	
DA ROCHA Katia	LEDOUBLE Catherine	
DAHDOUH Fadi	LEPRINCE Didier	
DEHARBE Dominique	LEROY Marie-Thérèse	
DELAITRE Guy	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	
GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard	

**Représentés :** BUTAT André par MILES! Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loétitia, BILLET André, BLASCO Thierry, DENIS Valéry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°27</b>	<b>Personnel communautaire – mesures diverses</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-François RESLINSKI</b>

**I - Actualisation du tableau des effectifs : création(s) et/ou suppression(s) de poste(s) »**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
99	120	120			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point I du présent rapport.

**II – Convention de mise à disposition individuelle partielle en application de l'article 61 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
99	120	120			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point II du présent rapport.

**III – Modalités d'organisation du temps de travail de la MARPA d'Estissac**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
99	120	120			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point III du présent rapport.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

## PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MESURES DIVERSES

Exposé :I - Actualisation du tableau des effectifs : création(s) et/ou suppression(s) de poste(s) »

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

L'actualisation du tableau des effectifs soumis à votre agrément, décide des mouvements à intervenir dans le cadre des besoins en matière d'emplois et compétences au titre de l'année 2021, récapitulés ci-après :

- 2 recrutements suite aux départs d'agents (2 postes en équivalent temps plein) ;
- 1 changement de filière ;
- 1 modification d'un poste d'adjoint administratif en un poste de rédacteur, grille plus adaptée au recrutement d'un conseiller numérique approuvée par le conseil communautaire du 03 juin 2021 ;
- 1 union de deux postes à temps non complets (20 heures et 17 heures) afin de créer un poste un temps complet (35 heures), le reliquat de 2 heures étant supprimé au tableau des effectifs.

Filières	Grades	Créat	Sup	Effet
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe		1	01/10/2021
	Rédacteur	1		01/09/2021
	Rédacteur	1		01/10/2021
	Adjoint administratif		1	01/09/2021
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		01/09/2021
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC 20 heures		0.58	01/09/2021
	Adjoint technique TNC 17 heures		0.49	01/09/2021
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>1</b>	<b>1.07</b>	
<b>CULTURELLE</b>	Bibliothécaire	1		01/09/2021
	Attaché de conservation du patrimoine		1	01/09/2021
	Assistant de conservation du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe		1	01/09/2021
	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		01/09/2021
<b>TOTAL FILIERE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5</b>	<b>5.07</b>	
<b>SOLDE FINAL</b>			<b>0.07</b>	

### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modifications ci-dessus du tableau des effectifs de Troyes Champagne Métropole.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

### II – Convention de mise à disposition individuelle partielle en application de l'article 61 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984

*Annexe 1 : Projet de convention de mise à disposition partielle d'un fonctionnaire de Troyes Champagne Métropole (TCM) auprès de la Ville de Saint-Julien-les-Villas*

La loi autorise, sous certaines conditions, les collectivités territoriales de mettre à disposition un ou plusieurs agents pour y effectuer tout ou partie de son service auprès d'un établissement contribuant à un service public, ou inversement. Cette mise à disposition individuelle fait l'objet d'une information des organes délibérants concernés. Elle requiert au préalable le consentement de l'intéressé(e), et se matérialise par le biais d'une convention de 3 années maximum, renouvelable pour la même durée. Celle-ci précise la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, la durée, ainsi que les modalités financières de remboursement.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition partiellement un agent communautaire auprès de la Ville de Saint Julien les Villas pour une durée de 3 ans à partir du 1er septembre 2021. Il ou elle aura principalement pour mission de représenter ou assister le maître d'ouvrage, sur les plans technique, administratif, et financier, lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité.

### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention individuelle de mise à disposition partielle ci-annexée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 3 ans avec la Ville de Saint-Julien-les-Villas et tous les actes s'y rapportant.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

### III – Modalités d'organisation du temps de travail de la MARPA d'Estissac

Suite à l'extension fusion de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Troyes Champagne Métropole a repris la gestion de la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) située à Estissac précédemment gérée par la Communauté de communes des Portes du Pays d'Othe. Les cinq agents affectés à l'établissement ont par conséquent été intégrés aux effectifs de TCM.

La MARPA d'ESTISSAC est un lieu d'accueil et de résidence pour les personnes de plus de 60 ans autonomes. Elle comprend 14 studios et 3 appartements de type 2 de plain-pied pour une capacité maximale d'accueil de 20 personnes.



La résidence autonomie adhère au label MARPA attribué par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et conformément au cahier des charges, une permanence sur place est assurée 24 heures sur 24 et 365 jours par an. L'équipe de 5 agents a pour mission de veiller au bien-être et de favoriser l'autonomie des personnes accueillies. Chaque locataire dispose d'un système d'appel individuel. Il peut profiter d'un service de restauration ou préparer son repas à domicile et peut bénéficier d'un service de lingerie.

Pour la continuité de fonctionnement du service, un agent doit être présent 24h/24 et 7 jours sur 7 sans fermeture de l'établissement. Le service s'organise en 3 plages horaires de travail :

- ✓ Service du matin : 6h00-13h00
- ✓ Service de l'après-midi : 13h00-20h00
- ✓ Garde de nuit : 20h00-6h00.

En ce qui concerne l'organisation de la garde de nuit, une responsable logée sur place assure entre 15 et 21 nuits par mois ; sujétions actées en contre partie de la mise à disposition du logement. Les nuits de repos de l'agent logé sont effectuées équitablement par les 4 autres agents sur place dans une chambre aménagée, lesquels sont placés dans ce cas en situation de permanence :

La permanence correspond à l'obligation faite à l'agent de se trouver sur le lieu de travail habituel ou un lieu désigné par son employeur, pour nécessités de service. La garde de nuit se réalise dans un logement tout confort (lit, télévision, nécessaire de cuisine) pour l'agent en poste et depuis son domicile pour la responsable. L'agent qui effectue une permanence sur site assure une présence sur place, sans tâche spécifique à effectuer. Toutefois, s'il est amené à intervenir suite à l'appel d'un résident, les heures effectuées sont notifiées et considérées comme heures supplémentaires donnant droit à récupération.

Une durée d'équivalence, entendue comme durée équivalente à la durée légale peut être instituée pour des corps ou emplois dont les missions impliquent un temps de présence supérieur au temps de travail effectif. Le décret 2001-623 précise que « L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement détermine, après avis du comité technique compétent, les autres situations dans lesquelles des obligations liées au travail sont imposées aux agents sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte ».

Ainsi, il est proposé que la durée de la garde de nuit (soit 10 heures de 20h à 6h) soit décomptée 6h00 de travail effectif selon le principe de la durée d'équivalence.

Le Comité Technique a rendu son avis le 1<sup>er</sup> juillet dernier sur la mise en place de cette nouvelle organisation de ce service dont la mise en œuvre est prévue à compter de cette même date.

### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modalités liées à la durée d'équivalence suivante : 10 heures de garde de nuit au sein de la MARPA décomptées 6 heures de travail effectif.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAGATTIN Mélanie	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAROIN François	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BAUDOUX Bruno	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BEAUSSIER Jean-Marie	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BETTINGER Sylviane	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLANCHARD Dominique	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BOUDADI Rachida	GULTEKIN Gulcan	
BRANLE Christian	GUNDALL Philippe	
BRET Marc	HANDEL William	
BURRI Marie-Luce	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CASTEX Jean-Marie	HENNEQUIN Virgil	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENRI Pascal	
CHALVET Marie-Ange	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Anicet	HIRTZIG Jack	
CHAMPAGNE Bernard	HONORÉ Nicolas	
CHEVALIER Bertrand	HOUARD Bruno	
CHOISELAT Emmanuel	HUBINOIS Alain	
CHOMAT Christophe	HUP Carole	
COCHET Jean-Michel	JOLLIOT Marie-France	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LE CORRE Marie	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEBECQ Jérémy	
DA ROCHA Katia	LEDOUBLE Catherine	
DAHDOUH Fadi	LEPRINCE Didier	
DEHARBE Dominique	LEROY Marie-Thérèse	
DELAITRE Guy	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	
GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, DENIS Valéry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°28</b>	<b>Désignation d'un délégué au SDDEA pour la compétence eau potable</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jacky RAGUIN</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>99</b>	<b>120</b>	<b>120</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

## DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SDDEA POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE

Annexe : Composition du Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)

**Exposé :**

Suite à la prise de la compétence Eau potable par Troyes-Champagne-Métropole au 1er janvier 2020, la communauté d'agglomération est en représentation substitution au sein des instances du SDDEA pour cette compétence par application du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce titre, il appartient au Conseil communautaire de désigner les délégués qui assureront la représentation des communes ayant préalablement transféré leur compétence Eau Potable au SDDEA.

Suite à la démission d'un délégué de la commune de Sainte-Savine, il convient de désigner Madame Marie-Laure CATERINO, déléguée titulaire au sein du SDDEA pour la compétence eau potable.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DESIGNER au sein du SDDEA Marie-Laure CATERINO sur la compétence Eau potable ;**
- **DE DESIGNER suivant le tableau joint à la présente délibération, les délégués actuels pour la compétence Eau Potable.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAGATTIN Mélanie	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAROIN François	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BAUDOUX Bruno	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BEAUSSIER Jean-Marie	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BETTINGER Sylviane	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLANCHARD Dominique	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BOUDADI Rachida	GULTEKIN Gulcan	
BRANLE Christian	GUNDALL Philippe	
BRET Marc	HANDEL William	
BURRI Marie-Luce	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CASTEX Jean-Marie	HENNEQUIN Virgil	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENRI Pascal	
CHALVET Marie-Ange	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Anicet	HIRTZIG Jack	
CHAMPAGNE Bernard	HONORÉ Nicolas	
CHEVALIER Bertrand	HOUARD Bruno	
CHOISELAT Emmanuel	HUBINOIS Alain	
CHOMAT Christophe	HUP Carole	
COCHET Jean-Michel	JOLLIOT Marie-France	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LE CORRE Marie	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEBECQ Jérémy	
DA ROCHA Katia	LEDOUBLE Catherine	
DAHDOUH Fadī	LEPRINCE Didier	
DEHARBE Dominique	LEROY Marie-Thérèse	
DELAITRE Guy	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAUX Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	
GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, DENIS Valéry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

<b>DELIBERATION N°29</b>	<b>Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil communautaire au président et au bureau</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Le Président</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>99</b>					

**Le Conseil communautaire prend acte du compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil communautaire au président et au bureau.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

#### Exposé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant et des travaux du Bureau lors de chaque réunion du Conseil communautaire, en vertu de la délibérations n°07 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président, n°08 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau.

#### 1. Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Président

N° d'acte	Date	Objet
D_2021_0013	28/03/2021	Décision de déclaration sans suite lot N°1 « Maçonnerie » de la consultation référencée M2021-012 relative aux « travaux d'aménagement de la digue de Fouchy »
D_2021_0014	28/03/2021	Cession de 47 composteurs à des particuliers par l'intermédiaire de contrats de cession
D_2021_0015	29/03/2021	Décision de résiliation pour motif d'intérêt général - Marché public de gestion de la patinoire
D_2021_0016	29/03/2021	Cession de 55 composteurs à des particuliers par l'intermédiaire de contrats de cession
D_2021_0005	08/04/2021	Déclaration sans suite de la relance du lot N°5 « Prestations de psychomotricien – Bilan et suivi des enfants » secteur 1 et 2 susvisée en raison de son caractère infructueux
D_2021_0006	15/04/2021	Déclaration sans suite du lot N°12 signalétique relative aux « Travaux de réhabilitation d'un bâtiment de l'ancienne clinique des Ursulines en Maison de Santé Pluri-Professionnelles » référence M2020-043
D_2021_0020	28/04/2021	Cession de 45 composteurs à des particuliers par l'intermédiaire de contrats de cession
D_2021_0019	29/04/2021	Décision sans suite M2019-025 étude pré opérationnelle OPH TCM
D_2021_0021	03/05/2021	Cession de 43 composteurs à des particuliers par l'intermédiaire de contrats de cession
D_2021_0022	06/05/2021	Tarif pour insertion dans le magazine touristique "effervescence" Printemps-Été 2021 de Troyes Champagne Métropole
D_2021_0023	07/05/2021	Décision tarifaire relative au service de la Vélostation
D_2021_0024	07/05/2021	Décision tarifaire relative au service de Vélo en libre-

		service
D_2021_0017	25/05/2021	Régie de recettes de la Médiathèque - tarifs de remplacement des documents non rendus ou détériorés
D_2021_0030	25/05/2021	Régie de recettes de la médiathèque - Tarifs de reproduction des documents patrimoniaux
D_2021_0025	31/05/2021	Décision tarifaire relative au service de transports scolaires
D_2021_0027	31/05/2021	Déclaration sans suite - Fourniture et installation d'un VMS pour l'exploitation du système de vidéoprotection de Troyes Champagne Métropole
D_2021_0031	02/06/2021	Déclaration sans suite pour infructuosité de la consultation M2021-003 relative à la maintenance des installations de balnéothérapie du Stade de l'Aube
D_2021_0032	03/06/2021	Décision tarifaire relative à la vente de titres de transport public routier urbain sur le réseau de Transport en Commun de l'Agglomération Troyenne
D_2021_0028	07/06/2021	Cession de 47 composteurs à des particuliers par l'intermédiaire de contrats de cession

## 2. Conventions

N° d'acte	Date	Objet
C_2021_066	08/04/2021	Convention d'occupation du domaine public d'un bâtiment appartenant à la commune de Moussey au bénéfice de Troyes Champagne Métropole pour la gestion de son relais d'Assistant Maternels
C_2021_109	04/05/2021	Convention d'occupation précaire Hôtel d'entreprises - Le Phare
C_2021_064	05/05/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Espace partagé de la Maison Médicales Estissac au profit de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne
C_2021_114	05/05/2021	Convention d'occupation précaire - Hôtel d'entreprises - Le Phare
C_2021_079	11/05/2021	Demande de permis de construire ou de permis d'aménager - ZA Commerciale de Saint-Parres-Aux-Tertres
C_2021_153	15/06/2021	Convention de transmission de données statistiques - CAF de l'Aube

## 3. Délivrances et reprises concessions cimetière intercommunal

Date achat	Nom acheteur	Prénom acheteur	Concession	Prix	Catégorie
01/03/2021	AFAKIR	Mustapha	A 50 - 2021007/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
01/03/2021	CUISIN	Thierry	AC 30 - 2021003/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
02/03/2021	RAKOTOSON	Naiwason	A 50 - 2021008/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
03/03/2021	LOVET-DURBET	Melissa	A 15 - 2021016/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/03/2021	RODRIGUEZ	Nicole	R 30 - 2021019/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
05/03/2021	DEMESSEMACKER	Lucile	AC 50 - 2021001/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
08/03/2021	CHERRADA	Anmed	A 15 - 2021017/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
08/03/2021	HAMARD	Rafi	A 15 - 2021019/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans



08/03/2021	ZÉLÉLA	Jean-Philippe	A 15 - 2021018/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
09/03/2021	VADEL	Daniel	AC 15 - 2021008/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
09/03/2021	MIELLE	Jacqueline	RC 15 - 2021009/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
10/03/2021	MESKI	Omar	A 50 - 2021009/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
15/03/2021	BENJAMIA	Zouhaïr	A 15 - 2021020/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
16/03/2021	HENRY	Nadine	A 15 - 2021021/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/03/2021	BOUDIN	Roger	R 30 - 2021020/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
18/03/2021	SEYER	Martine	A 50 - 2021010/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
19/03/2021	RODOT	Annick	A 30 - 2021021/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
19/03/2021	EL MORABIT	Nordine	A 50 - 2021011/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
22/03/2021	FENYES	Béatrice	RC 15 - 2021010/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
22/03/2021	PERATE	Audrey	R 30 - 2021022/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
22/03/2021	HELLIER	Claude	R 15 - 2021022/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
23/03/2021	LEGROS	Jean Louis	R 30 - 2021023/TE	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
23/03/2021	CHRETIEN	Chantal	R 15 - 2021023/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
23/03/2021	FOURNIER	Alain	RC 15 - 2021011/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
24/03/2021	HOMES	Marie-Josée	R 15 - 2021025/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
24/03/2021	GUILLEMIN	Jean-Pierre	RC 15 - 2021012/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
24/03/2021	PEINADO	Sébastien	A 15 - 2021024/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
25/03/2021	BENSLIMANE	Rekia	A 50 - 2021012/CI	555,40 €	Concession Rosières 50 ans
25/03/2021	DARDENNE	Jean-Claude	AC 50 - 2021002/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
26/03/2021	GERARD	Danièle	RC 15 - 2021013/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
29/03/2021	PALMOT	Marie-Ange	A 15 - 2021026/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
30/03/2021	ZARIOH	Abdelkader	A 50 - 2021013/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
30/03/2021	HERVY	Martine	A 30 - 2021024/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
31/03/2021	BAFTIJARI	Bedria	A 15 - 2021027/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
01/04/2021	JACOB	Julien	A 15 - 2021028/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
02/04/2021	FONDRILLON	Annie	A 15 - 2021029/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
06/04/2021	NEZIRI	Bajram	A 50 - 2021014/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
07/04/2021	DIARRA	Fodié	A 30 - 2021025/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
08/04/2021	GAILLARD	Bruno	R 30 - 2021026/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
12/04/2021	MARTIN	Yves	R 30 - 2021027/TR	325,50 €	Concession Rosières 30 ans
12/04/2021	SAYAD	Mohidine	A 15 - 2021030/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
13/04/2021	SHAOUI	Meyrem	A 50 - 2021015/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
13/04/2021	MEHMETI	Bajram	A 15 - 2021031/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
14/04/2021	GARCIA	Michel	A 30 - 2021028/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
15/04/2021	NGUYEN	Misselle	A 15 - 2021032/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
15/04/2021	CHERKI	Sion-Sylvain	A 30 - 2021029/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
15/04/2021	AIT BELGNAOUI	Najd	A 50 - 2021016/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
19/04/2021	HUGOT	Evelyne	AC 30 - 2021004/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
20/04/2021	MAIGNAN	Roger	A 30 - 2021030/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
20/04/2021	BRIQUET	Ludivine	R 15 - 2021033/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
21/04/2021	MIDY	Frédéric	RC 15 - 2021014/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
23/04/2021	GIRARD	Jean	A 30 - 2021031/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
26/04/2021	CARRIER	Isabelle	AC 30 - 2021005/TR	164,35 €	Concession Rosières 30 ans
27/04/2021	UDAF		A 15 - 2021034/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
27/04/2021	JARRY	Magali	A 15 - 2021035/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
28/04/2021	SIONG	Deu	A 50 - 2021017/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
30/04/2021	MEHMETI	Seid	A 15 - 2021036/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
03/05/2021	NOUVELLON	Monique	R 15 - 2021037/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans

03/05/2021	TOUSSAINT	Andrée	A 15 - 2021038/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
05/05/2021	BONINI	Carole	AC 15 - 2021015/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
05/05/2021	HÉBERT	Yannick	AC 50 - 2021003/CI	340,00 €	Concession Rosières 50 ans
05/05/2021	BARREAUX	Christelle	R 15 - 2021039/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
06/05/2021	DERNOIS	Marcelle	A 15 - 2021040/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
07/05/2021	JAILLANT	Franck	RC 15 - 2021016/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
10/05/2021	TOUIOUI	Fatima	A 15 - 2021041/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
11/05/2021	JACQUET	Stéphane	RC 15 - 2021017/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
17/05/2021	AMONCHI	Denon	A 15 - 2021045/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/05/2021	GUILLEMIN	Marie Noëlle	A 15 - 2021043/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/05/2021	HOUMADI ALI	Ramlati	A 15 - 2021044/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
17/05/2021	GOUSSELOT	Franck	A 15 - 2021042/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
18/05/2021	DIFALLAH	Dafila	R 15 - 2021046/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
20/05/2021	RENARD	Marie-Christine	AC 15 - 2021018/TE	59,30 €	Concession Rosières 15 ans
20/05/2021	TODOROVIC	Slobodanka	R 15 - 2021047/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
20/05/2021	RENARD	Marie-Christine	AC 15 - 2021018/TE	200,00 €	AMENAGEMENTS CINERAIRES
26/05/2021	GUSTAVE	Carole	R 30 - 2021032/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
27/05/2021	FABRIK	Dolorès	R 30 - 2021033/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
27/05/2021	GIRARD	Stéphane	A 50 - 2021019/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
27/05/2021	ALEXANDRE	Claire	A 50 - 2021018/CI	674,00 €	Concession Rosières 50 ans
28/05/2021	NEFZAOUI	Leila	A 15 - 2021048/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans
31/05/2021	SALEUR	Marie-Christine	A 30 - 2021034/TR	328,70 €	Concession Rosières 30 ans
31/05/2021	DAHAN	Elisabeth	A 15 - 2021049/TE	118,60 €	Concession Rosières 15 ans

#### 4. Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Bureau

Délibération n°	Objet
<b>BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021</b>	
01	Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPH Aube Immobilier (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 « Troyes Aube Habitat ») pour la construction de 10 logements (en PLAI -PLUS) situés à Sainte-Savine
02	Acquisition d'un terrain auprès des Consorts DEBRET pour l'extension du Parc du Grand Troyes à Sainte-Savine
03	Cession d'un terrain zone artisanale de Sainte-Maure
04	Cession d'une emprise foncière à TCP DEVELOPPEMENT sur le Parc du Grand Troyes à Sainte-Savine
05	Renouvellement des adhésions à divers organismes
<b>BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2021</b>	
01	Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'ESH Mon Logis pour 91 logements (en PHB 2.0) situés à Troyes

02	Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'ESH Mon Logis pour une opération de 8 logements (en PLAI-PLUS-PHB 2.0) situés rue du souvenir français à Troyes
03	Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'ESH Mon Logis pour une 21 logements (en PLS et CPLS) situés rue du souvenir français à Troyes
04	Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPH Aube Immobilier (devenu au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 « Troyes Aube Habitat ») pour la construction de 34 logements (en PLAI-PLUS) situés à Troyes
05	Cession d'une emprise foncière à l'entreprise RUBINO sur le Parc du Grand Troyes à Sainte-Savine
06	Cession d'une emprise foncière à PHM INVEST pour les besoins d'ENEDIS sur le Parc du Grand Troyes à Sainte-Savine
07	Cession de terrains zone d'activité de Cupigny à Creney près Troyes
08	Acquisition d'un parking au sein du site des Ursulines auprès de la SCI JAROU

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE du compte-rendu des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire au Président d'une part, et au Bureau communautaire d'autre part.**